



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 23 mai 2024

Publié le : 07/06/2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 16 mai 2024, s'est réuni Salle des Conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42

La séance est ouverte à 18h08 et levée à 21h54

Etai^{ent} présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°2), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°2), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI (à compter de la question n°2), Mme Claudine CAULET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°2), M. Damien HUGUET (à compter de la question n°2), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°17 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n°2), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°2), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°2), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question n°2), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°2 et jusqu'à la question n°22 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°2), Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (à compter de la question n°2), **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à Compter de la question n°2), **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE (à compter de la question n°2), **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Dominique LHOMME (suppléant), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR (jusqu'à la question n°1 incluse), **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°1 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etai^{ent} absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. André TERZO, Mme Sylvie WANLIN, **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Anthony NAPPEZ

Procurations de vote : **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°2), M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à Mme Carine MICHEL, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Philippe CREMER à Mme Anne BENEDETTO, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Christine WERTHE, M. Cyril DEVESA à Mme Marie-Thérèse MICHEL (à compter de la question n°2), Mme Sadia GHARET à M. Frank LAIDIE, M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°18), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Laurence MULOT à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Anthony POULIN à Mme Fabienne BRAUCHLI (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°1 incluse), M. André TERZO à M. Hasni ALEM, Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ (jusqu'à la question n°1 incluse), **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET à M. Yves GUYEN, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN à M. Christophe LIME, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Merey-Vieille :** M. Philippe PERNOT à M. Eloy JARAMAGO, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT à M. Ludovic BARBAROSSA, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ à M. Jean SIMONDON, **Noiron :** M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, **Pouilly-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET à M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR à M. Pascal ROUTHER (à compter de la question n°2), **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (à compter de la question n°2), **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD

Délibération n°2024/2024.00125

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance -

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024

**Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024**

Rapporteur : Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité le Conseil de Communauté :

- nomme M. Anthony NAPPEZ comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil de Communauté du 11 avril 2024.

Les délibérations, les comptes-rendus succincts et les procès-verbaux des séances de Conseil peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique « Grand Besançon/Les instances politiques/Agenda et délibérations »)

Les procès-verbaux des séances des Conseils font l'objet d'un envoi électronique via une plateforme sécurisée aux conseillers.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Anthony NAPPEZ
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

PROCES VERBAL CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du jeudi 11 avril 2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h58.

Étaient présents : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kevin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°6), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET (à compter de la question n°5), M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°28 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay** : M. Gilles ORY, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO, **Chaleze** : M. René BLAISON, **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney** : M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins** : M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON, **Chaucenne** : M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz** : M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon** : Jean-François MENESTRIER, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Francois** : M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille** : M. Patrick OUDOT, **Grandfontaine** : Mme Patricia BORNAND, suppléante, **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod** : M. Hugues TRUDET, **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à compter de la question n°11), **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey** : M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Serre-Les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n°12), **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX, **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS, **Besançon** : M. Hasni ALEM, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, **Beure** : M. Philippe CHANEY, **Brillans** : M. Alain BLESSEMAILLE, **Busy** : M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Champoux** : M. Romain VIENET, **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD, **Gennes** : M. Jean SIMONDON, **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK, **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE, **Merrey-Vieille** : M. Philippe PERNOT, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château** :

Mme Lucie BERNARD, **Nancray** : M. Vincent FIETIER, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN, **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Vieilley** : M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon** : M. Hasni ALEM à M. Gérard MONNIEN, Mme Anne BENEDETTO à M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Eloy JARAMAGO, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLIOLLO (à compter de la question n°6), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Saïd MECHAI à Mme Christine WERTHE, Mme Laurence MULOT à Mme Marie LAMBERT, M. Anthony POULIN à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°29), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Nathan SOURISSEAU à M. Aurélien LAROPPE, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY, **Busy** : M. Philippe SIMONIN à M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°10 incluse), **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Daniel HUOT, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD à Mme Anne OLSZAK, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, **Pirey** : M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à M. Jean-Paul MICHAUD, **Thise** : M. Pascal DERIOT à M. René BLAISON, **Torpes** : M. Denis JACQUIN à M. Frank LAIDIE, **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY à M. Yves MAURICE (jusqu'à la question n° 11 incluse), **Vieilley** : **Mme LA PRÉSIDENTE.**- Bonsoir. Je vous propose de vous installer.

PRÉAMBULE

Intervention de Monsieur le Préfet du Doubs,
Monsieur Rémi BASTILLE

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur le Préfet, c'est vraiment un grand honneur pour nous de vous recevoir ici. Nous avons, de façon relativement régulière, souhaité qu'il y ait des personnalités représentant des institutions différentes, parce que ces informations sont nécessaires et nous avons besoin que l'ensemble de notre territoire puisse avoir des échanges finalement assez informels. Le principe que nous nous donnons est de nous donner un temps.

Comme je sais que votre temps est compté et que vous devez partir à 19h30 au plus tard, je vous propose de vous laisser la parole pour exprimer ce qu'il est important de connaître. C'est évidemment le rôle, les relations que nous avons. Je vous remercie dès à présent des très bonnes relations que nous avons avec vous, parce que c'est important, même si parfois, nous pouvons avoir des idées qui ne sont pas exactement convergentes sur un certain nombre de politiques. Cela étant, il est bien évident que lorsqu'il est question de l'intérêt général, nous travaillons main dans la main et je vous en remercie, car c'est dans cet état d'esprit que nous nous travaillons tous les uns les autres. Franchement, c'est un travail d'une très grande qualité et je tiens à le dire. Je pense qu'il est nécessaire que vous puissiez entendre la parole des uns et des autres. Encore une fois, il n'y a pas de formalisme. Évidemment, il est nécessaire d'être dans des questions qui ne monopoliseront pas forcément la parole pendant trop longtemps, parce qu'il faut donner la possibilité à chacun de s'exprimer.

Je vous propose donc une prise de parole, que par la suite, des questions puissent être posées et que vous puissiez y répondre tranquillement. Encore une fois, c'est avec grand plaisir que nous vous recevons ici, dans cette enceinte. Merci à vous.

M. BASTILLE.- Merci beaucoup, Madame la Présidente. Mesdames et messieurs les conseillers communautaires, mesdames et messieurs les directeurs et chefs de service, y compris ceux qui se cachent derrière moi, mesdames et messieurs, je tiens tout d'abord à vous remercier pour cette invitation que vous m'avez présentée quasiment à notre première rencontre. Cela montre, je crois, l'attachement qui est le vôtre à l'institution d'un échange régulier entre l'État, ses représentants et GBM.

Je crois que c'est effectivement salutaire. Je suis bien volontaire moi-même pour être présent aujourd'hui, et évidemment, je suis là, mais aussi pour que nous nous donnions rendez-vous régulièrement à l'avenir, y compris le cas échéant avec d'autres chefs de service de l'État que le préfet, qui peuvent avoir des choses intéressantes à vous dire également.

C'est l'occasion de me présenter à vous, étant sur le territoire depuis relativement peu de temps. J'ai eu l'occasion de croiser un certain nombre de personnes ici présentes, mais pas encore tout le monde, loin s'en faut. J'espère avoir l'occasion progressivement d'aller à la rencontre des uns et des autres et de découvrir en particulier les communes de l'agglomération que je ne connais pas toutes, loin s'en faut.

C'est aussi l'occasion de saluer votre engagement au service de nos concitoyens dans un contexte difficile pour les élus, ce qu'il faut souligner, ce qui est le cas non seulement à l'échelle nationale, mais malheureusement aussi dans le Doubs. C'est une fonction en elle-même difficile, exigeante, parfois difficile à concilier avec la vie de famille, exigeante aussi, car c'est prendre des responsabilités et les assumer, ce qui n'est pas toujours évident. Mais surtout, dans le contexte actuel, malheureusement, de nouvelles difficultés apparaissent dans le quotidien des élus, assurément parfois comme un manque de considération de nos concitoyens, et surtout, ce qui est bien plus problématique, des problèmes de violences verbales, physiques qui sont une préoccupation forte. Depuis le début de l'année, dans le Doubs, 11 signalements nous ont été faits quant à des violences de diverses natures concernant des élus. C'est un contexte que nous suivons avec beaucoup d'attention et en lien étroit avec les procureurs de la République. D'ailleurs, demain matin, nous nous réunissons dans le cadre de l'État-major de sécurité et ce sera le premier thème à l'ordre du jour, parce que cela doit donner lieu à un sujet attentif et à une réaction forte des services de l'État, ce qui est le cas, et de l'Autorité judiciaire sur ces sujets.

C'est malheureux, mais ce contexte alimente aussi une crise des vocations assurément multifactorielle, mais réelle. Je ne peux que constater depuis que je suis dans le Département que, plusieurs fois par semaine, je reçois des démissions d'élus, essentiellement des membres de Conseils Municipaux en zone rurale, mais dans un volume totalement inhabituel. Les services de l'État présents avec moi aujourd'hui m'ont confirmé que nous étions dans une situation très atypique, que nous n'avions jamais connue par le passé et qui montre quand même une difficulté dans l'exercice du mandat démocratique au quotidien dans notre pays, ce qui doit nous interroger. Les prochaines élections municipales seront un révélateur intéressant de ces difficultés, ou pas, d'un renouveau, je l'espère, mais en tout cas, ce sont des sujets que nous suivons avec beaucoup d'attention.

Ma présence est aussi l'occasion de confirmer, s'il était besoin, la grande mobilisation des services de l'État à vos côtés, et en particulier dans le binôme qui, je crois, structure notre République, entre l'État, le préfet et les élus locaux. Nous sommes collectivement ceux vers qui les concitoyens se tournent, quelles que soient leurs difficultés, et le fait que nous travaillons bien ensemble – vous l'avez souligné, mais j'abonde également dans ce sens – est extrêmement important indépendamment de toute considération politique. Je me flatte d'avoir d'excellentes relations avec vous, comme avec la présidente du Département et avec toutes celles et tous ceux avec qui j'ai l'occasion de travailler au quotidien. Ce positionnement doit être celui de l'État sur un territoire.

Je me propose de vous passer en revue quelques sujets d'actualité de l'État dans le département, évidemment sans prétendre être exhaustif, les dossiers étant très nombreux. Par la suite, je répondrai bien volontiers à vos questions le cas échéant, en passant la main à mes services qui connaissent mieux le territoire que moi et qui, sur certains sujets techniques, pourraient venir utilement à mon aide. En tout cas, c'est le premier point que je vais aborder et je l'ai indiqué dès le premier jour de mon arrivée : la première politique publique sur laquelle nous sommes attendus — et c'est normal — concerne la sécurité de nos concitoyens. C'est l'axe de travail prioritaire pour l'État dans le département. Malheureusement, nous avons des sujets réels dans l'agglomération bisontine et sur lesquels, là aussi, nous sommes attendus par nos concitoyens.

Le DIPN (Directeur Interdépartemental de la Police Nationale) est intervenu très longuement devant le Conseil Municipal de Besançon avec force statistiques il y a quelques jours. Je ne vais donc pas me lancer dans un propos qui serait très similaire au sien. Je voudrais simplement vous indiquer quelques axes d'effort et de priorité qui sont l'essentiel de la structuration de notre action dans ce domaine. Le premier peut sembler lointain des élus locaux, mais c'est une réalité territoriale. Il s'agit de la lutte contre la radicalisation, la lutte contre le séparatisme et la prévention des actes de terrorisme.

Malheureusement, même dans le Doubs, même à Besançon, nous sommes confrontés à ces enjeux. Il y a quelques jours, des interpellations ont été opérées sous le contrôle des procureurs de la République et du Parquet antiterroriste, parce que nous avons affaire à des cas difficiles et inquiétants sur le territoire. C'est donc un sujet de mobilisation extrêmement forte par des services dont on parle peu, dont l'action est peu connue et se voit peu, mais qui est essentielle. Dans le contexte à venir des Jeux Olympiques, nous le savons tous, la France sera mécaniquement ciblée, parce que nous aurons un écho médiatique très fort si nous parvenons à faire quelque chose en France dans les six prochains mois. C'est donc pour nous une priorité que de redoubler de vigilance dans ce contexte très particulier et que d'être présents face à ces enjeux.

Cela s'est aussi traduit ces dernières semaines par un effort très particulier de sécurisation des lieux de culte. Cela a été le cas pour les mosquées pendant la période du ramadan, pour les églises à l'occasion des fêtes de Pâques. Cette présence sur les points sensibles est évidemment importante pour rassurer nos concitoyens, et le cas échéant, prévenir toute difficulté.

Le deuxième axe de travail sur ces sujets, vous le connaissez et je ne vous apprends rien, car on en parle beaucoup, concerne la lutte contre le trafic de drogue. Je le redis devant vous, parce que c'est important de le prendre en considération. Le trafic de drogue ne s'arrête pas au trafic de drogue. C'est la matrice de bien d'autres difficultés et de bien d'autres phénomènes, que ce soit du blanchiment d'argent, de la prostitution, du trafic d'êtres humains, des formes d'emprises mafieuses sur certains commerces dans certains quartiers. Lutter contre le trafic de drogue, c'est lutter contre la racine de nombreuses difficultés dans de nombreux autres domaines. Nous avons beaucoup parlé des opérations « place nette », dont l'une d'entre elles très récemment à Besançon nous a donné l'occasion d'avoir une visite du ministre de l'Intérieur pour saluer les résultats significatifs obtenus. Ces efforts doivent continuer. D'ailleurs, nous avons actuellement plutôt centré sur le nord du département et de l'agglomération de Montbéliard une opération « place nette » en cours sur laquelle nous communiquerons avec les procureurs dans les heures à venir, car nous devons maintenir cet effort dans la durée pour déstabiliser les réseaux de drogues.

Je crois pouvoir dire que les résultats obtenus à Besançon, et en particulier à Planoise où l'enjeu était fort, sont quand même très significatifs, reconnus par nos concitoyens, ce que nous avons pu constater à l'occasion de nombreux échanges avec la population. Nous allons bien évidemment continuer cet effort en matière de lutte contre les stupéfiants.

Le troisième axe de priorité que nous voulons très concret concerne la présence des forces de l'ordre sur la voie publique. Depuis plus d'un an, nous avons engagé un travail de fond avec les deux forces pour augmenter significativement leur présence sur la voie publique. Les résultats sont là. Nous avons aujourd'hui plus de gendarmes, plus de policiers au quotidien dans les rues, au contact des commerçants et des habitants, au contact des usagers, mais aussi des fonctionnaires ou des agents publics qui font fonctionner les réseaux de transport dans l'agglomération par la création d'une brigade dédiée. Nous sommes très attentifs à cette présence. Nous continuerons à essayer de la renforcer. Très concrètement, je donne un chiffre, mais je pourrais en donner d'autres : une proportion de 45 % du temps des gendarmes aujourd'hui, sur la compagnie de Besançon, est passée sur la voie publique, ce qui est très significatif et c'est beaucoup plus que ce que nous arrivions à réaliser par le passé.

En termes de résultats, le DIPN a présenté beaucoup de choses, je ne vais pas tout redétailler. Nous faisons face en particulier à deux phénomènes dans l'agglomération. L'un couvre les zones police et gendarmerie et l'autre est concentré sur la zone gendarmerie. En zone gendarmerie, nous avons une problématique très forte de cambriolages. Nous sommes revenus à des niveaux de cambriolage que nous n'avions pas connus depuis plusieurs années. Le Covid avait eu un effet anti-cambriolage, dont je serais bien incapable de vous expliquer les fondements, mais depuis le début de l'année, nous avons des cambriolages nombreux, dont le nombre est en augmentation significative. Nous avons procédé à des interpellations, et la semaine dernière, nous sommes revenus à zéro cambriolage dans la zone gendarmerie autour de Besançon. Les interpellations ont donc produit leur effet, mais je sais que ce sont des sujets de préoccupation pour nos concitoyens, car les cambriolages « pourrissent » la vie. La gendarmerie est donc très engagée sur ce thème et c'est pour moi l'une des priorités d'action.

Il y a un autre phénomène qui touche toute l'agglomération. C'est statistiquement l'explosion des violences intrafamiliales qui, en réalité, et nous le savons bien, est due à une libération de la parole des victimes. *A priori*, l'augmentation n'est pas aussi forte que ce que peuvent donner les chiffres en la

matière, mais les victimes viennent porter plainte, ce qu'elles ne faisaient pas auparavant. Cela doit nous interroger sur ce qu'il se passait il y a quelques années et que l'on ne savait pas, parce que manifestement, de nombreux faits n'étaient jamais signalés et ne donnaient pas lieu à des plaintes. En tout cas, cela conduit à des atteintes aux personnes, et en particulier des violences intrafamiliales en augmentation très significative dans l'agglomération. Pour autant, la réponse se structure. J'en veux pour preuve la création d'une brigade territoriale mobile qui sera dédiée au sein de la gendarmerie, autour de Besançon, au traitement des violences intrafamiliales, avec une équipe qui sera dédiée notamment à l'accueil des victimes, puisque nous savons que dans ces matières-là, bien souvent, la prise en charge de la victime doit être faite correctement, ce qui est la moindre des choses, mais elle conditionne aussi la suite de la procédure et la capacité des victimes à franchir le pas de venir s'exprimer. Je me réjouis que nous structurions mieux notre réponse à cette thématique.

Un dernier point sur le sujet de la sécurité pour souligner, vous le savez, le fait que nous engageons un programme d'investissement immobilier significatif à Besançon et dans son agglomération. C'est le cas à Besançon avec l'annonce du ministre de l'Intérieur d'un nouveau commissariat qui sera construit à Planoise, sur lequel nous avons déjà commencé à travailler avec la zone de défense et la municipalité, avec l'espoir de faire sortir rapidement ce projet, de le concrétiser dans les prochaines années. Pour ce qui concerne la zone gendarmerie, la création d'une brigade de gendarmerie nouvelle à Saône permettra une action plus efficace de la gendarmerie dans le secteur du début du premier plateau, pour le qualifier ainsi.

Un dernier mot pour rappeler que la sécurité n'est pas que l'affaire de l'État. Les élus et les maires en particulier ont un rôle à tenir dans ces matières, vous le savez. Nous travaillons étroitement dans le cadre des CLSPD (Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) ou du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) qui existe. J'attire votre attention aussi, pour la zone gendarmerie, sur l'utilité de signer avec la gendarmerie des protocoles de participation citoyenne sur le sujet de sécurité. Plusieurs municipalités du secteur ont franchi le cap, je les en remercie et j'incite les autres à y réfléchir. Je voudrais souligner aussi tout l'apport que peuvent avoir les services de police et de gendarmerie dans l'accompagnement de vos projets. Je pense notamment aux référents sûreté qui doivent être consultés et mobilisés par les municipalités pour accompagner les projets urbains, les projets immobiliers et prendre en compte le plus en amont possible les enjeux de sécurité. Bien souvent, lorsque l'on a pensé les choses avant, on évite de nombreuses difficultés.

La sécurité est l'occasion de dire un petit mot de la FAR (Force d'Action Républicaine), dont nous avons déjà beaucoup parlé dans l'agglomération, en particulier à Planoise. Planoise a été choisi comme quartier d'expérimentation pour cette démarche. Après un premier travail d'imagination sur un dispositif nouveau sur lequel nous avançons, et nous l'inventons en marchant, nous entrons dans la phase de diagnostic confié à trois inspections générales, l'Inspection Générale de l'Administration, l'Inspection Générale de l'Enseignement et l'Inspection Générale des Affaires Sociales. Elles ont commencé leurs auditions. Elles seront amenées dans les prochains jours, voire les prochaines semaines, à multiplier les auditions avec les uns et les autres. Je pense qu'un certain nombre d'entre vous seront auditionnés. De plus, elles se rendront sur le terrain aussi pour des visites de découverte, de rencontre avec les acteurs du quartier, et plus globalement de la ville. Cette Force d'Action Républicaine doit se concrétiser sur un certain nombre de thèmes de travail que nous avons définis conjointement avec la municipalité et le procureur de la République. Ce sont la prise en charge des addictions à Besançon, la question de la médiation sociale, de la gouvernance de nos politiques sur le quartier de Planoise, l'articulation de nos différents dispositifs. C'est également la question de la lutte contre la fraude dans différents secteurs, même si des travaux existent déjà dans ce domaine. Cependant, nous avons sollicité un appui technique d'expertise sur ces sujets.

J'espère que je n'oublie pas d'autres axes de réflexion, mais en tout cas, nous avons une feuille de route qui, je l'espère, permettra de concrétiser des projets, d'aller plus loin que toutes les démarches déjà engagées pour le quartier, notamment le protocole pour l'émancipation de la jeunesse qui avait été mis en place il y a quelques années.

Après la sécurité, je voudrais évoquer un sujet d'actualité qui, je le sais, suscite beaucoup d'interrogations. En tout cas dans les échanges que j'ai avec les élus depuis quelques jours, ce sujet remonte beaucoup. Je profite donc de l'occasion pour vous donner la réalité des chiffres, puisqu'il s'agit de chiffres. J'ai bien senti que les annonces d'effort budgétaire demandé à l'État suscitaient des

inquiétudes sur les conséquences que pourrait avoir cet effort sur la présence de l'État aux côtés des collectivités dans l'accompagnement des projets qu'elles portent. Je voudrais rassurer tout le monde sur ce sujet. D'abord, c'est arrivé il y a quelques jours, vous avez pu le constater normalement, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) vient d'être notifiée à l'ensemble des communes et des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) du territoire. Elle augmente à peu près partout. Pour vous donner les chiffres, pour GBM, ce sont plus de 200 000 € d'augmentation de la DGF en 2024 et 59 des 68 communes de GBM voient leur DGF augmenter cette année. Nous sommes très loin des politiques de rigueur imposées aux collectivités sur leur fonctionnement. Ce sont plus de 1 M€ d'augmentation sur les communes hors Besançon.

Sur le volet des dotations de l'État en accompagnement des investissements des collectivités, je voudrais souligner l'effort très significatif ces dernières années. Nous sommes à plus de 10 M€ de soutien aux investissements des communes de GBM en 2023 et nous serons dans des montants à peu près similaires en 2024. Il n'y a pas de baisse de nos enveloppes d'investissement, que ce soit le fonds vert, la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), la Dotation Politique de la Ville. Tout cela se traduira par l'accompagnement de nombreux projets. Normalement, vous devriez être en train de recevoir les notifications de subvention. Si elles ne sont pas arrivées ces jours-ci, elles vous parviendront dans les jours à venir. Très concrètement, sur l'agglomération, au titre du fonds vert, ce sera la rénovation d'une crèche à Battant, l'école élémentaire de Pirey et le projet d'éclairage public à Besançon. Sur la DETR, sur une vingtaine de projets, je ne les liste pas tous, mais ceux retenus sont principalement en direction des communes les plus rurales. La Dotation Politique de la Ville de Besançon augmente de manière significative cette année (130 000 € supplémentaires). Bref, je ne vais pas multiplier les chiffres et les exemples, mais je pense que le message est clair. Il n'y a pas, à ce stade, de restriction sur les crédits dédiés à l'accompagnement des projets d'investissement des collectivités.

J'ajoute un petit mot pour ce qui concerne l'État en interne. On nous demande un effort sur le fonctionnement, ce qui est bien normal. Pour l'instant, il reste très mesuré. Ce sont quelques pourcentages d'économie qui nous sont demandés. De toute façon, vous le savez, dans la mécanique de l'État, une part des crédits est toujours gelée en début d'année et n'est libérée qu'en fin d'année. Concrètement, cette année, ils ne seront sans doute pas libérés, mais la Secrétaire Générale ici présente gère ces budgets d'une main de maître et nous n'aurons pas grande difficulté à obtenir les économies qui nous sont demandées sans remettre en cause d'une quelconque manière ni le nombre d'ETP (Équivalents Temps Plein) que nous mobilisons dans le Doubs, ni nos budgets de fonctionnement.

J'en viens à un sujet d'une autre nature, mais je sais d'abord qu'il vous est cher et qu'il est devenu l'objet de nombreuses réflexions et préoccupations des élus, ce qui est normal. Je veux parler de la transition écologique, la planification et la territorialisation de la transition écologique. Nous avons l'occasion très souvent d'aborder ces questions. Encore la semaine dernière, nous avons organisé une grande restitution à laquelle vous étiez nombreux sur cette thématique. J'ai eu l'occasion de souligner le fort investissement des élus, des municipalités et des intercommunalités du Doubs dans cette démarche. Ce sont 270 questionnaires qui nous ont été retournés. Pour ce qui concerne GBM, la quasi-totalité des communes a contribué. GBM a produit des réponses de grande qualité qui ont très largement contribué à la réflexion, y compris à l'échelle régionale. Je voudrais d'abord vous remercier pour cet engagement, redire qu'il reflète, je crois, une prise de conscience profonde de la population sur la réalité de ces enjeux. Dans le Doubs, nous ne pouvons plus aujourd'hui ne pas voir les effets significatifs des évolutions climatiques et il nous appartient de réfléchir collectivement à notre manière d'y répondre, de nous y adapter et de contribuer à l'effort collectif.

Notre partenariat est actif en particulier sur ces sujets en matière de rénovation thermique des bâtiments. Vous savez que l'État a mis beaucoup d'argent sur ces programmes. Cela se traduit par de nombreux projets dans vos collectivités que nous tâchons d'accompagner le mieux que nous pouvons. Cela se traduit aussi dans d'autres sujets, par exemple la résorption des friches qui est l'une des réponses à la grande thématique du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) sur laquelle je ne m'étends pas. Néanmoins, nous avons deux beaux projets dans l'agglomération en ce qui concerne les friches : le projet à Besançon autour de la friche Saint-Jacques en centre-ville et à Dannemarie-sur-Crète. Je ne sais pas si le maire est présent, mais il y a aussi un très beau projet de reconversion de la friche Bricostock sur laquelle nous consacrons beaucoup de crédits cette année pour accompagner la municipalité.

Sur ces matières-là, je tiens à souligner aussi un autre point, mais vous le savez. GBM est un acteur qui a beaucoup d'expertise et qui doit contribuer à se faire le relai des démarches engagées par l'État. Je pense à deux thématiques en particulier. La première concerne les ZAER (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables). En début de semaine, nous avons eu l'occasion de faire un premier bilan de cette démarche dans le Doubs qui a montré, s'il était besoin, que pour que cela fonctionne, pour que les communes fassent le travail, le mieux est qu'elles soient accompagnées à l'échelle intercommunale. C'est ce que vous avez engagé à GBM et je vous en félicite. C'est le cas d'autres intercommunalités qui ont décidé de mettre en place des programmes d'accompagnement des communes. C'est la meilleure garantie que le travail rendu soit de bonne qualité et qu'il soit utile. Dans d'autres territoires que je ne citerai pas, nous avons dessiné des zones « à la va-vite » pour répondre à la demande de l'État et tenir le calendrier. Néanmoins, l'objet de la démarche est qu'il y ait une réelle concertation locale, une réelle appropriation du sujet, et pour cela, il faut du temps.

Je vous incite donc plutôt à prendre le temps pour faire le travail correctement, pour que ce soit le gage ensuite de la capacité à conduire des projets, puisqu'en fine, c'est quand même bien cela dont il est question. En effet, il s'agit de concrétiser des projets en matière d'énergie renouvelable. Faire des ronds sur une carte ne m'intéresse pas. Comme je l'ai dit à la réunion lundi, je ne suis pas rémunéré au nombre de communes qui ont répondu. Prenez donc le temps de travailler correctement et de notre côté, nous prendrons tout le temps nécessaire pour vous accompagner au mieux.

Il y a un deuxième chantier où GBM a une vraie plus-value et qu'il faut que nous parvenions à mobiliser, y compris à l'échelle départementale, et en lien avec le Département lui-même très actif sur ces sujets. C'est la mise en œuvre des lois EGAlim en matière de restauration collective. Cela fait écho aux enjeux agricoles que je n'ai pas besoin de vous décrire, que vous connaissez. Soyons honnêtes, de nombreux sujets en matière agricole relèvent de l'Europe, de marchés parfois internationaux. Nous n'avons pas toujours des réponses très faciles aux difficultés du monde agricole. Nous avons un sujet que nous pouvons traiter au moins en local : c'est la mobilisation du réseau agricole local et des agriculteurs du territoire pour satisfaire le plus possible le besoin de consommation locale, en particulier en restauration collective. Je sais qu'un gros travail a été accompli au sein de GBM. Nous devons parvenir à en faire un levier en lien avec le Département qui conduit la même démarche pour ses collègues, pour aller plus loin dans un département où, d'après les chiffres que l'on nous a communiqués récemment, nous sommes encore très loin du but. Je me réjouis que nous puissions engager ce travail ensemble et nous devrions très prochainement vous proposer des réunions techniques sur ces sujets.

Je reboucle sur la planification écologique simplement pour souligner qu'après la phase de consultation qui a marqué les premiers mois de la démarche, nous entrons dans une phase d'ateliers thématiques qui seront déclinés dans toute la région. Le Doubs sera leader sur un atelier qui n'est pas le plus simple, intitulé « mieux produire ». Cela fait sans doute écho à notre tissu industriel. C'est tant mieux que nous ayons été positionnés en leader, mais vous serez amenés à participer et nous ne manquerons pas de vous associer à cette démarche de réflexion sur la thématique plus spécifique de la production et des moyens, des manières ou des leviers pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les processus de production industrielle, agricole ou autres.

Tout cela devrait aussi finir par avoir un lien — en tout cas, cette dynamique assez logique se dégage — avec les CRTE (Contrats de Relance et de Transition Écologique). Il faut passer de la logique de relance, qui a présidé à la mise en place de ces contrats, à une logique de transition écologique et de territorialisation de la transition écologique. Cela doit donner lieu à un travail de réflexion, de refonte des contrats existants. Je sais que des premières réunions techniques ont eu lieu entre mes services et ceux de GBM sur ces questions. Pour l'avenir, lorsque la planification écologique se concrétisera plus clairement en termes de priorité territoriale, nous serons sans doute attentifs à ce que notamment les crédits du fonds vert soient bien fléchés sur des projets qui s'intègrent dans cette démarche globale de planification et d'orientation. Le CRTE a vocation normalement à permettre d'identifier plus facilement, et en lien avec vous, les projets qui répondront à ces ambitions. Ce travail est devant nous, il est important, mais il va falloir le conduire et le nourrir. C'est aussi l'occasion de rappeler que tout ne pourra pas s'inscrire dans cette dynamique, avec notamment la DETR qui restera un fonds dont la vocation est d'accompagner les collectivités indépendamment de la logique de planification écologique. Cela ne signifie pas que l'on doit ignorer les enjeux d'écologie dans le cadre de la DETR, mais il faut bien évidemment pouvoir prendre en compte tout type de projet. Tout ne pourra pas rentrer dans le CRTE.

Un dernier mot pour souligner, parce que c'est important, que tout l'appui de l'État en matière de soutien budgétaire, c'est aussi in fine de l'accompagnement et du soutien au dynamisme de notre économie, de notre secteur du BTP en particulier. Nous avons la chance d'avoir, dans le Doubs, un secteur qui se tient à peu près, en tout cas pour l'instant. Nous avons eu aussi l'occasion il y a quelques jours de faire le bilan d'une politique publique partagée qui est importante sur ces sujets, qui est la politique de rénovation urbaine. Nous avons collectivement pu constater la bonne avancée de notre Programme de Rénovation Urbaine à Besançon et nous ne pouvons que nous en féliciter. Là aussi, c'est de l'activité importante pour les entreprises. Évidemment, c'est la reconstruction de la ville de demain et la réinvention de certains de nos quartiers. Néanmoins, nous sommes à 74 % de mise en œuvre du Programme de Rénovation Urbaine à Besançon, ce qui nous place dans le peloton des territoires qui avancent correctement dans la mise en œuvre de ce programme. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Je terminerai sur ces sujets économiques par un petit mot sur le déploiement de France Travail. C'est une évolution importante sur laquelle j'espère beaucoup. Nous sommes dans un territoire, GBM, qui a l'avantage d'être dynamique économiquement, d'avoir un taux de chômage, sauf erreur de ma part, à 5,9 %, taux significativement inférieur au taux de chômage national. Du coup, c'est un territoire sur lequel la démarche France Travail, et avec elle la nouvelle logique qui se met en place, en lien avec le Département, partenaire étroit de cette démarche, est l'occasion de mieux articuler l'insertion, la formation et le retour à l'emploi. Cela prend d'autant plus de sens sur un territoire où il y a des opportunités d'emploi, où les entreprises, globalement, font plutôt part de difficultés à recruter de la main-d'œuvre que l'inverse, donc où nous avons des solutions, de quoi construire et alimenter à la fois ce dynamisme économique et le retour vers l'emploi de nos concitoyens qui en sont éloignés. Nous travaillons à ce déploiement de France Travail et à celui de la gouvernance territoriale qui l'accompagnera. Nous avons choisi de travailler par arrondissement, car finalement, dans le Doubs, les arrondissements sont plutôt bien découpés. Nous avons trois bassins de vie, trois logiques territoriales assez différentes d'un arrondissement à l'autre. Cela semblait donc pertinent de continuer à garder cette maille. Bien évidemment, les EPCI qui ont un rôle important aujourd'hui en matière de développement économique seront des acteurs importants de la gouvernance territoriale mise en place.

Un dernier mot, mesdames et messieurs, pour souligner un point. Vous le savez, le préfet est d'abord et avant tout le chef des services de l'État dans son département. C'est d'autant plus le cas à Besançon où nous avons la chance d'avoir une empreinte de l'État importante, des services de l'État nombreux, de nombreux services régionaux. Je tiens à témoigner devant vous, après deux mois dans le territoire, de la grande efficacité et de la grande qualité des agents de l'État et des services de l'État dans le département, de la cohésion qui les anime, ce qui n'est pas toujours le cas partout. Ici, nous travaillons bien, y compris en interministériel et je m'en félicite. Nous avons d'ailleurs quelques beaux sujets État qui rejoignent les préoccupations locales. L'immobilier de l'État à Besançon est un beau sujet sur lequel nous avons encore des travaux à conduire. Il y a eu le très grand projet Viotte qui doit être sans doute revu, modernisé, approfondi et nous avons d'autres sites sur lesquels, en lien avec la municipalité, des choses peuvent se construire.

Nous avons aussi engagé, sous l'impulsion du président de la République, une nouvelle réflexion sur l'administration territoriale de l'État qui doit donner lieu à de nombreuses concertations internes avec les agents dans les prochains mois. La secrétaire générale pilotera tout cela pour ce qui concerne la Préfecture du Doubs, et nous y sommes très attentifs dans un contexte où il faut sans doute que l'on repense, que l'on retravaille notre relation à l'usager, parfois nos modes d'organisation. Le passage au télétravail a quand même changé beaucoup les pratiques de travail, les pratiques managériales. Il y a des choses à réinventer. Je me réjouis donc d'engager tous ces travaux avec des services que je sais mobilisés, investis, et vraiment, j'en atteste devant vous, au service de nos concitoyens dans l'accompagnement des collectivités. C'est vraiment une grande chance pour moi et j'en suis très fier. Pour ce qui me concerne, vous pouvez évidemment compter sur mon engagement à vos côtés et au service de nos concitoyens. C'est la raison d'être et le cœur de ma mission. Je vous remercie de votre attention. Je suis prêt à répondre à vos questions.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour cet exercice de synthèse. La parole est à vous. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Préfet, merci à vous d'être présent ce soir. Merci à vous pour les propos que vous avez pu tenir à l'attention et à l'égard des élus, car nous avons

besoin aussi que l'État soit fort à côté de l'ensemble des élus qui se mobilisent aujourd'hui, quel que soit leur statut pour pouvoir les protéger au quotidien. Je voulais vraiment vous remercier.

Je profite de cet instant pour saluer les nouveaux élus qui nous ont rejoints aussi aujourd'hui, que ce soit les communes d'Audeux ou la commune de Novillars, et que j'ai pu saluer en début de Conseil Communautaire.

Merci aussi pour votre ligne et vos axes sur lesquels vous travaillez, notamment l'aspect sécurité. Nous en avons longuement débattu lors du Conseil Municipal avec le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale qui a donné bien sûr ses attentes, les résultats sur la ville de Besançon et sur la visite ministérielle qui a apporté aussi éventuellement des préconisations. Charge maintenant à la ville de s'en occuper. Merci aussi surtout pour ce que vous avez pu évoquer notamment en matière de DGF, parce que parfois, nous pouvons avoir ici des débats qui ne sont pas toujours en accord avec les chiffres que vous avez donnés. Cela permet ainsi de rétablir la vérité de votre côté.

Nous aurions aussi pu parler des éléments en termes de politique du logement qui aujourd'hui nous anime beaucoup, que ce soit sur la politique sociale, la politique de vieillissement de la population qui est un vrai sujet préoccupant. En tant que Premier vice-président du Département, ce sujet nous anime au quotidien. Néanmoins, je voudrais m'arrêter sur une question très concrète sur laquelle nous sommes souvent interpellés par l'ensemble des citoyens, que ce soit sur la ville de Besançon ou sur l'ensemble des communes de Grand Besançon Métropole. C'est tout ce qui concerne les mesures d'État Civil, et notamment les papiers d'identité. Aujourd'hui, nous sommes souvent sollicités. Certains maires ou élus sont souvent contactés. Certaines communes sont équipées, mais nous rencontrons de plus en plus des difficultés en termes de délai pour répondre à certaines attentes, parfois pour des raisons de négligence, certains usagers ou habitants n'ayant pas fait attention à la date de péremption de leur passeport ou autre. Ce sont parfois pour des raisons familiales, professionnelles qui nécessitent un temps très court d'obtention de papiers d'identité. Comment collectivement pouvons-nous essayer d'améliorer cela ?

Je sais que vous y travaillez, que l'ensemble des communes y travaillent, mais c'est un sujet très concret et pragmatique sur lequel nous sommes questionnés quotidiennement et sur lequel les usagers et les habitants sont peut-être aussi impatients que ce que nous pouvons l'être pour obtenir des papiers d'identité dans un délai raisonnable. C'est juste une question très simple, mais nous aurons bien évidemment l'occasion d'échanger dans d'autres circonstances sur de nombreux autres sujets. Merci à vous.

M. BASTILLE.- Merci beaucoup. Vous avez raison de poser la question, parce qu'elle est importante pour nos concitoyens. Je ne peux que constater, en lien avec mon équipe, l'explosion du nombre de sollicitations depuis une quinzaine de jours sur cette question. Nous recevons des demandes de toute part d'élus, ce qui est normal, qui font remonter des situations individuelles problématiques. Cela conforte l'idée qu'il y a un problème. Ce problème est clairement identifié par le ministère de l'Intérieur. Nous voyons bien que les délais de traitement des dossiers recommencent à augmenter. Nous avons connu — vous le savez — une crise très significative il y a deux ans, qui était plutôt centrée à l'époque sur la capacité de recueil dans les communes. Le maillage était devenu trop faible, en écho aussi au Covid et à toutes ses conséquences. Nous nous sommes retrouvés avec une très forte pression sur le recueil. Un effort très significatif a été accompli par le ministère de l'Intérieur pour mieux équiper les collectivités. Un travail de fond a été engagé. Je crois que dans le Doubs, il a été bien réalisé.

Aujourd'hui, ce n'est pas ce volet qui « pêche », mais depuis plusieurs semaines, nous voyons une dégradation du traitement des dossiers dans la phase interne à l'État alors que ce n'est plus traité dans le Doubs pour ce qui concerne les papiers d'identité. Le ministère de l'Intérieur s'est réorganisé en pôle d'expertise sur le traitement de ces tâches relativement automatisées. Par conséquent, dans le Doubs, nous sommes spécialistes pour un grand quart est de la France, y compris une partie de la plaque parisienne sur les immatriculations des véhicules. Une centaine d'agents à la Préfecture est dédiée au traitement des immatriculations. Néanmoins, les papiers d'identité ne sont plus traités par nous, et sauf erreur de ma part, nous relevons du CERT (Centre d'Expertise et de Ressources des Titres) de Nevers qui traite les papiers d'identité pour notre département. Nous signalons, dans la mesure du possible, nos priorités et les cas individuels problématiques à nos collègues à Nevers, mais la vraie réponse est celle engagée par le ministère depuis quelques semaines en termes de renforcement des services concernés pour faire face à l'afflux de demande.

J'ai bon espoir que d'ici quelques semaines, les choses se lissent à nouveau et que la tension s'apaise, mais nous voyons bien dans les indicateurs que les délais de traitement deviennent trop longs. C'est facile quand on n'est pas confronté au problème, mais je redis que nous pouvons établir des passeports d'urgence pour les situations d'urgence et nous essayons de nous y tenir. Je sais bien que c'est difficile pour vous, comme pour nous, de dire non à des gens qui réalisent la veille de leur départ en vacances qu'ils n'ont pas les papiers nécessaires. Mais si on ouvre à ce genre de considération, on ne s'en sort plus. C'est pour les vraies urgences, en particulier médicales, que les passeports d'urgence sont faits. Je tenais à le préciser. Pour le reste, nous faisons notre maximum.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. BODIN.- Merci, Monsieur le Préfet de vos explications. J'avais deux questions. La première concerne le fibrage numérique. Ce sujet intéresse tous les élus et surtout les Grands Bisontins. C'est vrai que nous avons des relations un peu compliquées avec un opérateur privé. Cela dure depuis un certain nombre d'années. Des engagements n'ont pas été respectés. Sur les réunions récentes, nous n'avons toujours pas de calendrier quant au déploiement. Ce sujet n'est pas propre au Grand Besançon, cela doit arriver ailleurs en France, mais je pense que nous aurions besoin du soutien de l'État pour jouer peut-être le rôle de médiateur entre la collectivité, qui normalement n'est pas chargée de ce sujet, et cet opérateur.

Ma deuxième question concerne le ZAN, et notamment le vote de cette fameuse loi sur la garantie rurale. Avez-vous eu vent de projets qui viseraient à modifier cette loi, à l'assouplir ou à la revoir ? Parce qu'en termes d'application, elle pose énormément de problèmes. Je pense qu'il y a une contradiction majeure entre l'effort écologique que l'on nous demande de faire et la volonté partagée par tout le monde de réindustrialiser le pays.

M. BASTILLE.- Merci beaucoup. Sur le premier point, je sais qu'il y a un sujet et un certain nombre de parlementaires m'ont interpellé très récemment sur la question. Nous avons eu l'occasion d'en parler également avec Madame la Présidente. Il existe un Comité Départemental de suivi du déploiement de la fibre et des infrastructures numériques. Nous allons le réunir pour faire un point global de situation avec l'ensemble des acteurs et avec l'opérateur dont nous tairons le nom, mais dont le nom ressemble à une couleur, et qui suscite, je le sens bien, de l'agacement de la part d'un certain nombre d'élus. Ce dossier est identifié. Je n'ai pas de réponse à vous apporter, mais nous allons le traiter.

Sur le ZAN, je vous mentirais si je vous disais que je ne partage pas vos inquiétudes. Dans un territoire dynamique comme le Doubs, nous avons besoin de gérer de la croissance et c'est vrai en particulier dans le Haut-Doubs où nous avons une croissance significative de la population, mais c'est vrai aussi à Besançon, car c'est un territoire dynamique. Le fait d'avoir figé une grande partie de l'enveloppe pour des territoires qui, pour certains, n'ont peut-être pas vocation à urbaniser un hectare dans les années à venir, peut être perçu comme un frein sur les capacités offertes aux territoires les plus dynamiques. Je crois que le sujet a été identifié. Pour ce qui me concerne, je l'ai signalé à l'ensemble des autorités politiques nombreuses qui sont passées dans le Département ces dernières semaines. Je sais que le Sénat a engagé une nouvelle mission sur la question. La preuve en est que certaines remontées doivent être assez convergentes sur cette problématique.

Par ailleurs, Madame la Présidente s'est saisie du sujet dans la façon que nous aurons d'interpréter d'autres aspects du ZAN, en particulier la dimension de projet d'intérêt collectif (ou national, je ne me souviens plus du terme). Si nous parvenons à faire labelliser un certain nombre de projets de l'agglomération dans ce cadre, ce seront autant d'hectares économisés pour d'autres types d'urbanisation. Il faut que nous parvenions à trouver un équilibre. Je suis convaincu qu'il ne faut pas remettre en cause l'objectif global du ZAN, bien au contraire. Nous ne pouvons pas continuer à consommer de l'espace comme nous l'avons fait par le passé. Ce serait catastrophique. Pourtant, il faut coller aux réalités territoriales, et la réserve communale contraint parfois beaucoup cette capacité à s'adapter aux réalités des territoires. La balle est dans le camp du législateur.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Avez-vous d'autres questions ?

M. POULIN.- Bonjour à toutes et à tous. Bonjour, Monsieur le Préfet. Merci de cette intervention. Je souhaitais mettre en avant trois points suite à votre intervention. Tout d'abord, concernant la question

financière, nous restons bien entendu extrêmement vigilants sur les négociations en cours avec l'État sur les mesures qui pourraient être annoncées. Quelques pourcents dans les collectivités peuvent avoir des impacts directs sur la nature de nos services publics et nous restons très attentifs et mobilisés sur cette question. Je voulais souligner à ce titre — et vous l'avez fait — la convergence des priorités de l'État en matière de fonds vert et des politiques que nous menons sur nos territoires. Pendant longtemps, certaines des politiques ont pu être contestées. Aujourd'hui, nous avançons ensemble notamment pour accélérer les politiques de transition écologique et d'adaptation, et nous avons de nombreux projets en la matière. Parfois, nous avons le retour d'une forme de complexité sur la visibilité de ces fonds sur la durée. Or, pour prévoir, il faut pouvoir anticiper. Vous avez peut-être des éléments précis ou plus précis à nous indiquer quant à l'assurance que ces fonds puissent être garantis dans la durée.

J'avais un sous-thème en matière de financement sur la question assurantielle, puisque c'est une vraie préoccupation pour nos collectivités. Nous avons pu avoir du jour au lendemain un assureur qui nous a fait faux bond, et devoir retrouver une assurance pour l'ensemble de nos activités, ce qui est le cas pour de nombreuses communes. J'avais un taux de 24 % au niveau national. Pourriez-vous nous indiquer également des éléments en la matière ?

J'ai un dernier sujet, celui de la crise du logement. Nous voyons que partout en France, nous sommes sur une augmentation forte des loyers, qu'il devient de plus en plus difficile de se loger pour certains de nos habitants dans un contexte de paupérisation. Aux niveaux national et régional, dans les dialogues que vous pouvez avoir, des réflexions sont-elles en cours sur ce sujet ?

M. BASTILLE.- Merci beaucoup. Sur le premier point, nous pouvons le regretter ou non, mais il existe un principe d'annualité budgétaire qui fait qu'en France, il est interdit de ne pas passer par le Parlement chaque année pour qu'il arrête le budget de l'État, et au-delà, le budget de nos comptes sociaux et celui de la Nation. Je serais bien en peine de vous dire quelles seront les décisions du Parlement dans les années à venir. Je ne peux donc pas vous donner de garantie en matière budgétaire. Pour autant et pour ce qui concerne plus directement la gestion des fonds dont nous avons la charge, je souligne que rien n'interdit un accompagnement pluriannuel des projets des collectivités. Cette annualité budgétaire s'applique, et concrètement, en tant que Préfet, on me notifie chaque année une enveloppe de fonds vert et je n'ai pas la garantie qu'elle sera la même l'année prochaine. En revanche, je peux prendre l'engagement localement, et c'est le cas sur un certain nombre de projets de collectivités dans le département, de faire une première tranche cette année. Je peux m'engager d'ores et déjà par principe sur une deuxième tranche l'année prochaine, voire une troisième tranche dans certains projets.

Je parlais de la friche de Dannemarie-sur-Crète. Nous sommes sur un projet qui a de nombreuses dimensions. Nous avons eu un premier accompagnement sur le volet « friche », mais nous savons très bien qu'en termes de suite du projet, la reconversion du site appellera d'autres soutiens. Nous sommes par exemple dans une démarche pluriannuelle sur ce projet et il y en a beaucoup d'autres. Sans préjuger des orientations budgétaires nationales sur lesquelles nous n'avons pas la main, nous pouvons quand même localement trouver des solutions pour garantir sur certains projets structurants un accompagnement de l'État qui dépasse cette annualité budgétaire.

Sur la question des assurances, je vous mentirais si je vous disais que localement, nous avons la main sur ce sujet qui est régulièrement signalé par les uns et les autres. Je sais que des travaux sont également en cours dans le cadre de commissions parlementaires et l'Association des Maires de France (AMF), je crois, s'est saisie de cette question, parce que les collectivités remontent assez massivement cette préoccupation. Très franchement, ce n'est pas à mon niveau que les choses pourront se traiter, mais je sais que le sujet est pris en main par ailleurs.

S'agissant du logement, nous avons un rôle actif à avoir en local, j'en suis convaincu. D'ailleurs, je n'ai pas encore eu l'occasion d'en parler avec la Présidente, mais je compte réunir très prochainement les bailleurs sociaux pour faire un point sur la question du logement, en particulier du logement social. Dans le département, comme malheureusement partout sur le territoire, la construction est en baisse. Nous sommes à -15 % sur 2023 en termes de construction dans le Doubs. Moins on construit, plus on met en tension le marché et plus mécaniquement, les loyers augmentent. Il y a donc un effet de vases communicants très évident, très mathématique. Nous sommes par ailleurs dans un département en inverse de la dynamique régionale, qui continue à gagner des habitants. Nous devons loger ces habitants et donc construire du logement. C'est un sujet de préoccupation. Nous sommes très forts et très efficaces collectivement sur la rénovation thermique du logement. Pour le coup, nous atteignons

nos objectifs, voire nous les dépassons, mais en termes de construction, nous sommes en retrait. Nous devons trouver les moyens de relancer cela. Par ailleurs, ces orientations ministérielles nous sont données et localement, j'espère bien que dans les semaines à venir, nous nous saisirons du sujet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme ÉTÉVENARD.- Merci, Monsieur le Préfet. Tout à l'heure, vous avez parlé de l'explosion des violences intrafamiliales, par le fait que dorénavant, les dépôts de plainte sont plus aisés. On peut émettre aussi la possibilité qu'avec le confinement, les tensions se soient aggravées. Vous parlez d'une brigade territoriale mobile autour de Besançon pour justement accueillir davantage de victimes à l'heure où en janvier 2025, le service public de la Petite Enfance sera dorénavant porté par l'autorité des communes. À Grand Besançon Métropole, vous avez là les représentants des communes qui dorénavant devront accueillir davantage d'enfants. Nous savons que grâce à la CTG (Convention Territoriale Globale), le taux de couverture de garde d'enfants n'est vraiment pas suffisant. Je suis pleine d'espérance par le travail qui sera réalisé avec France Travail pour permettre justement avec les crèches AVIP (À Vocation d'Insertion Professionnelle) de faciliter les accueils, mais on ne peut pas nier non plus que la plupart du temps, quand il n'y a pas de mode de garde, les femmes comblent encore les interstices et s'arrêtent de travailler trop souvent. Je pense que c'est une manière de lutter contre les violences intrafamiliales.

Je suis soucieuse des moyens donnés à nos communes pour justement agir en prévention. La ministre qui devait mettre en place la commission Parentalité qui aurait dû se tenir en décembre n'a pas pu le faire, les experts ayant démissionné devant la menace de la baisse des allocations, notamment des familles monoparentales qui seraient sujettes parfois à des risques de délinquance. Comment sera-t-elle remise en place aujourd'hui ? J'espère bien qu'en matière de parentalité, cela se croisera avec les modes de garde et que cela pourra permettre aux femmes de fuir les violences, donc de mettre à disposition la capacité à travailler, à être autonomes, mais aussi suffisamment de modes de places pour garder les enfants afin d'éviter ce que l'on redoute.

M. BASTILLE.- Comme vous le mentionnez vous-même, la commission doit se réunir. Les orientations seront données au niveau national. Je ne veux pas préjuger de ce qui sera dit ou fait. En tout cas, et pour recouper avec ce que vous avez mentionné sur France Travail, nous avons un enjeu très certain non seulement localement, mais aussi à l'échelle nationale, pas seulement de taux de chômage, mais de taux d'emploi. La différence entre les deux concerne la comptabilisation des personnes qui, sans travailler, ne sont pas considérées comme demandeuses d'emploi, n'étant pas en recherche active d'un travail. Cela concerne en premier lieu les femmes et les femmes au foyer qui gardent les enfants. Si nous voulons que les femmes puissent travailler à l'âge de la petite enfance, il faut des solutions, des modes de garde, ce qui est très certain. Si l'on se dit qu'en France, on doit augmenter notre taux d'emploi, car on a un taux d'emploi parmi les plus faibles d'Europe, très en retrait par rapport à ce que l'on peut trouver dans d'autres territoires, il faut trouver des solutions à des problèmes qui, en général, n'ont rien à voir avec l'emploi (garde d'enfant, problématiques de transport, problématiques parfois de formation professionnelle).

Nous devons travailler sur cet environnement qui entoure le travail et qui va permettre de remettre dans la vie active des personnes qui en sont éloignées pour des raisons sans lien avec leur capacité à travailler. Oui, travaillons bien volontiers aux problématiques de modes de garde. Je ne suis pas sûr que l'État soit l'acteur le plus directement en mesure d'accompagner les collectivités, et la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) est évidemment un acteur central sur ces questions. Le Département a assurément un rôle à jouer. Comme toujours, c'est par la combinaison des énergies et des volontés que nous parviendrons à avancer, mais en tout cas, vous pourrez compter sur l'État pour ce qui le concerne sur ces sujets.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. LIME.- Très rapidement, je voudrais intervenir une nouvelle fois auprès d'un nouveau Préfet sur les problématiques d'épandage de boues de station. Cela doit faire une dizaine d'années que j'use les secrétaires généraux, les préfets sur cette problématique qui devient de plus en plus contraignante. Le CIGC (Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté) est en fin de diagnostic, d'élaboration de son nouveau label qui a priori devrait interdire les épandages sur son territoire. Cela a donné des idées au Morbier, etc. Or nous n'avons aucune alternative. Nous sommes sur un territoire sur lequel les

épandages directs ou indirects représentent environ 95 ou 97 % et les conséquences financières seront extrêmement importantes, la seule solution que l'on nous trouve pour l'instant étant l'incinération. Je lance un appel sur le Département du Doubs de ceux qui veulent un incinérateur, puisqu'a priori, cela doit être sûrement une recherche importante dans une commune de mettre un incinérateur dans sa propre collectivité, après avec toutes les conséquences en termes financiers.

Nous avons réussi à obtenir un groupe de travail avec la Préfecture et le Conseil Départemental. Il n'est pas allé au bout de l'ensemble de son travail. Nous sentons qu'aujourd'hui, il y a une volonté du Conseil Départemental de reprendre la finalité de cette étude, mais je pense que nous allons à la catastrophe. C'est compliqué pour une collectivité telle que la nôtre. Si nous allons sur de l'incinération, c'est une augmentation de 15 % du prix de l'assainissement complet sur Grand Besançon Métropole. Pour certaines collectivités rurales, c'est le doublement du prix de l'assainissement. Cela veut dire que l'aberration environnementale, écologique, sociale et économique avance au fur et à mesure et il faut véritablement que nous ayons des solutions pour nos collectivités telles que les grosses collectivités, mais je parle tout particulièrement pour les communautés de communes qui seront en grandes difficultés à partir du Moyen-Doubs et du Haut-Doubs et qui se propageront sur l'intégralité du territoire.

M. BASTILLE.- Merci beaucoup. Sur ce sujet, j'ai déjà eu l'occasion, y compris publiquement, de le dire au Congrès de la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats Exploitants Agricoles), au Congrès des Jeunes Agriculteurs. J'ai souligné que cette démarche d'interdiction des épandages de boues de STEP (Stations d'Épuration des Eaux Usées) en zone Comté allait mettre en difficulté les collectivités et qu'à tout le moins, nous devons travailler collectivement sur cette question. La Présidente du Département avec laquelle j'ai beaucoup échangé sur le sujet est effectivement volontaire pour que nous relançons la démarche collective et le groupe de travail mis en place. Nous le ferons dans les semaines à venir. De plus, nous échangeons avec la filière Comté pour imaginer comment traiter la question. Très concrètement, le point sans doute à discuter concernera une période de transition nécessaire. Le nouveau cahier des charges est prévu pour janvier 2025. Je ne crois pas que les collectivités soient prêtes dans un délai aussi court et pour être prêts, il nous faudra collectivement définir des solutions pour le traitement des boues si ce n'est plus l'épandage, sans doute investir massivement pour créer les solutions techniques. Vous parlez d'incinération, il y a aussi le compostage et d'autres options, mais dans tous les cas, elles seraient coûteuses si nous devions y aller.

Bref, c'est un sujet, j'en suis pleinement conscient. Avec le Département, nous relancerons très rapidement les travaux pour ne pas laisser les collectivités dans la difficulté face à une évolution dont, par ailleurs, j'ai tendance à penser qu'elle aura lieu malgré les réticences ou les réserves qui peuvent s'exprimer. La discussion sur ce point, à ma connaissance, à l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité), n'a pas posé de difficulté particulière dans la préparation du nouveau cahier des charges.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie vraiment pour les réponses que vous venez de nous apporter. Je vous remercie d'être venu jusqu'à nous. Très clairement, nous pourrions volontiers renouveler quelque chose de cet ordre, peut-être une fois par an, parce qu'au fur et à mesure que vous découvrirez encore plus ce territoire et que vous rencontrerez l'ensemble des élus, il y aura sans doute des échanges encore plus nombreux la fois suivante. Merci encore d'avoir accepté cette invitation. Merci à vous.

M. BASTILLE.- Merci à tous.

Applaudissements. Monsieur Rémi BASTILLE quitte la séance.

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose d'ouvrir la séance.

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose maintenant de désigner comme secrétaire de séance Françoise PRESSE.

S'adressant à Mme PRESSE. Serais-tu d'accord pour être secrétaire de séance ? Merci.

Je vous invite à approuver le procès-verbal du Conseil du 7 mars 2024. Bien sûr, nous avons ouvert la séance avec la vérification du quorum. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Mme Françoise PRESSE secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 7 mars 2024, joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il est maintenant question de prendre connaissance de l'état de ces décisions. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose donc de prendre connaissance.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

3. Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit de la même façon d'une prise de connaissance. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, nous prenons acte.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

4. Installation de conseillers communautaires et désignation de nouveaux représentants au sein de diverses structures

Mme Agnès BOURGEOIS (1) et M. Lionel PHILIPPE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Comme cela a été dit, nous avons l'installation de Madame Sylvia PIANEZZA en qualité de conseillère communautaire suppléante de Monsieur Lionel PHILIPPE ici présent. Nous avons également l'installation d'Agnès BOURGEOIS qui va aussi rejoindre nos rangs.

S'adressant à Mmes PIANEZZA et BOURGEOIS. Félicitations à toutes les deux d'être dans nos rangs ! Merci à vous.

Bien évidemment, à chaque fois, cela implique des représentations différentes dans les différentes instances. Je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- installe Mme Agnès BOURGEOIS comme conseillère communautaire titulaire de la commune d'Audeux et M. Thibaud BINÉTRUY comme conseiller communautaire suppléant de la commune d'Audeux.

- installe M. Lionel PHILIPPE comme conseiller communautaire titulaire de la commune de Novillars et Mme Sylvia PIANEZZA comme conseillère communautaire suppléante de la commune de Novillars.
- se prononce favorablement sur la désignation de Mme Agnès BOURGEOIS pour représenter GBM dans les organismes suivants :
 - o la Commission n° 7 : « Proximité, santé, culture et sports » en tant que titulaire,
 - o le Syndicat mixte de Besançon et sa Région pour le traitement des déchets (SYBERT) en tant que titulaire,
 - o le Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine (SMSCot) en tant que suppléante liée,
 - o le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) en tant que suppléante.
- se prononce favorablement sur la désignation de M. Lionel PHILIPPE pour représenter GBM dans les organismes suivants :
 - o la Commission n°4 : « Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable »
 - o le Syndicat mixte de Besançon et sa Région pour le traitement des déchets (SYBERT) en tant que titulaire,
 - o le Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine (SMSCot) en tant que suppléant lié,
 - o le Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon (SMAMBVO).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

5. Modification de désignation d'un membre du Conseil d'Exploitation de la régie eau et assainissement du Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la désignation de Madame Corinne VUILLEMIN au siège de suppléant de représentant des agents de la collectivité au sein du Conseil d'exploitation de la régie eau et assainissement de Grand Besançon Métropole, en remplacement de Madame Annie FRANCOIS.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6. Budget Primitif 2024

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous passons à l'exercice de présentation du budget primitif. Je donne la parole à Gabriel BAULIEU.

M. BAULIEU.- Merci, Présidente pour cette ouverture de la présentation du budget primitif 2024, sujet sur lequel nous nous sommes arrêtés autant qu'il était nécessaire il y a peu de temps à partir du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Nous examinons ce soir le projet de budget dans le prolongement de la présentation et du débat sur les orientations budgétaires d'il y a quelques semaines. Ce que nous présentons ce soir — vous l'avez vu dans le dossier qui vous a été transmis — est bien évidemment la copie conforme des orientations budgétaires, puisque nous avons pour pratique maintenant depuis de nombreuses années d'avoir un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) qui est, de fait, un pré-rapport budgétaire. Les modifications sont presque anecdotiques, à l'exception de celles concernant la provision concernant la taxe d'aménagement dont nous avons parlé lors des orientations budgétaires.

Nous sommes ce soir bien évidemment sur la perspective d'adoption du budget de 2024. Il est peut-être encore utile de rappeler que ce budget est un élément important, ambitieux, ce que nous verrons à nouveau. Il est surtout important pour ce qu'il permet de faire, pour ce qu'il traduit dans les faits tant en fonctionnement qu'en investissement. C'est ce qui est déterminant. À travers ce budget, nous exprimons notre volonté, à travers les actions programmées, d'accélérer, de renforcer notre mise en œuvre, notre réalisation de projet de territoire. C'est notre cap, notre fil rouge. Comme je le disais, c'est dans le prolongement de nos orientations budgétaires que nous confirmons dans ce sens, d'autant que ce projet de territoire auquel nous procédons à l'actualisation régulièrement, nous avons pu voir au dernier bilan que nous étions dans un rythme de réalisation tout à fait satisfaisant, 60 % des orientations inscrites dans ce projet en 2021 étant à ce jour réalisées. Le sens de ce budget est bien évidemment et très clairement plutôt de renforcer le rythme et l'ambition des réalisations que l'inverse.

À travers ce budget, nous souhaitons exprimer notre volonté d'aller de l'avant dans le sens indiqué précédemment. Nous le faisons à partir d'un budget s'inscrivant dans notre stratégie ajustée et affinée depuis des années, qui fait de notre budget un instrument financier ambitieux, solide. Je vais dire, pour avoir tous les qualificatifs attendus, ce que nous savons : lorsque l'on a un document budgétaire fiable et solide, on a la capacité précisément à être agile. Il n'en est pas de même de tous les budgets à l'heure qu'il est. C'est bien évidemment ce qui est important. Lorsque l'on parle d'inscrire nos actions dans l'exécution du projet de territoire, nous travaillons en cohérence avec l'ensemble des documents stratégiques qui, pour les uns, sont arrêtés, et nombreux sont encore en cours de mise au point ou d'ajustement. Néanmoins, s'agissant par exemple du PLH (Plan Local de l'Habitat), nous l'avons validé il y a peu de temps. D'autres, importants, sont en cours sur le métier.

Je parlais de la solidité de notre budget. C'est effectivement important pour pouvoir précisément avoir la capacité d'inscrire l'action dans le temps et de mobiliser les moyens nécessaires avec l'exigence d'une maîtrise rigoureuse des recettes autant qu'il est possible, mais surtout des dépenses, bien évidemment, puisque là est la clé de la durabilité de notre budget et des moyens que nous pouvons mobiliser. Dans ce budget 2024, de manière très concrète, si nous rappelons les traits dominants, c'est tout d'abord la volonté d'investir de manière très forte, de manière de plus en plus forte d'ailleurs. Tout cela concourant au soutien à l'économie et à l'emploi, c'est bien évidemment ce qui résulte de ce que nous faisons en termes d'actions de fonctionnement et d'investissement, mais cela contribue à l'attractivité du territoire, à l'accélération des transitions et à l'accompagnement des communes. Nous mobilisons et nous renforçons chaque année tous ces éléments. D'ailleurs, nous travaillons en matière d'investissement sur la base d'un PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) qui, depuis 2020, a considérablement crû, puisqu'il s'élève désormais à 90 M€ de plus qu'à l'époque. Je vous rappelle que ce PPI se chiffre actuellement à 356 M€ sur le budget principal, mais n'oublions jamais les budgets annexes qui sont extrêmement importants dans notre établissement. Si nous les y ajoutons, ce PPI dépasse les 500 M€.

Bien sûr, même si nous inscrivons l'action dans la durée, c'est d'abord un budget annuel, comme l'indiquait le préfet à propos du budget de l'État. L'année 2024 sera encore décisive, puisque nous sommes dans cette accélération dont je parlais il y a un instant. En matière de crédits d'investissement, nous ouvrons 111 M€ de crédits nouveaux d'équipement, soit une hausse de plus de 11 M€ par rapport à 2023, et 24 M€ par rapport à 2022. C'est dire le rythme d'accroissement de notre engagement. Après, vous pouvez les décliner sur la base du niveau d'exécution. Nous sommes parvenus au budget principal à 72 % l'an dernier, également en progression. Simplement pour comparer les choses et dire à quel point elles évoluent vite, c'est le résultat de l'ambition exprimée, mais c'est aussi le résultat de l'évolution des compétences de l'intercommunalité. En 2017, les dépenses d'équipement s'élevaient à 45 M€ tous budgets confondus. Bien évidemment, du temps a passé, des compétences ont rejoint l'intercommunalité, des projets ont vu le jour dans de nombreux domaines et nos moyens ont été en quelque sorte musclés. Tout cela permet des avancées significatives.

Je parlais du sens que nous pouvons donner à 2024. Vous le savez, le travail préparatoire avec le groupe PPI, partagé ensuite en commission, en bureau et en orientations communautaires, a permis de dégager des domaines dans lesquels nous nous engageons plus fortement, voire beaucoup plus fortement. C'est le cas dans les mobilités, dans l'habitat, dans la rénovation énergétique, dans le développement des énergies renouvelables, dans la protection des ressources, ou encore bien évidemment dans le développement économique et touristique. Si nous devons résumer en quelques phrases notre budget 2024, son sens et ses ambitions, je viens de le faire.

Concernant le deuxième axe, nous le rappelions ainsi déjà lors des orientations budgétaires. Nous pourrions le qualifier de soutien à la qualité, la proximité du service public communautaire. C'est l'attention que nous portons au travers de ce budget à la situation que connaît l'ensemble de nos salariés, avec cette démarche volontariste de réengager cette fois-ci de manière durable, à 800 000 €, c'est-à-dire au niveau de la prime exceptionnelle au pouvoir d'achat 2023, un supplément de moyens pour les rémunérations de nos agents. Les discussions sur les modalités sont en cours avec les organisations syndicales. Nous avons également décidé pour 2024 d'aller un peu plus loin en matière d'engagement nouveau en matière de fonctionnement. Vous savez que nous nous autorisons dans notre stratégie budgétaire à affecter 500 000 € chaque année sur des mesures nouvelles. Nous avons poussé le bouchon un peu plus loin, sans accent malvenu, portant cette somme à 1 M€ en 2024 malgré le contexte général.

Je terminerai sans doute mon propos en disant qu'il faut le faire un peu, mais point trop. Cela permet de renforcer des actions d'attractivité. Désormais, notre Direction Attractivité toute nouvelle dispose de moyens financiers (135 000 € si je me souviens bien). Cela concerne également l'animation du territoire avec un certain nombre de manifestations, et notamment d'une manière tout à fait exceptionnelle, celles qui se rattachent aux Jeux Olympiques cette année. À travers ce budget d'ampleur inédite, et pour faciliter la mémoire, je parlais d'un PPI à 356 M€. Le budget étant à 357 M€, nous souhaitons peut-être tout simplement à travers tout cela impulser, renforcer, amplifier une politique de vitalité, de dynamisme pour le développement de notre territoire et de son identité quand on tient à développer l'attractivité. Bien évidemment, cet enjeu concerne tous nos habitants de notre territoire et tous les acteurs qui y vivent et le font vivre.

Le budget consolidé de Grand Besançon est l'ensemble de nos budgets qui représentent près de 357 M€ en 2024, niveau supérieur à ce que nous avons connu jusque-là, sans oublier les budgets annexes auxquels j'ai déjà fait très clairement allusion. Ils représentent plus de 174 M€, ce qui représente à peu près la moitié de notre budget général. Les budgets annexes, dans notre budget global, sont des éléments importants. Sur les modifications intervenues depuis les orientations budgétaires, cela ne modifie pas profondément les choses, mais bien évidemment, comme nous l'avions annoncé lors des orientations budgétaires, il y a la reprise en compte budgétaire de l'incidence du contentieux sur la taxe d'aménagement. En effet, le tribunal administratif a pris une décision de laquelle nous avons interjeté appel devant la Cour administrative d'appel. Mais entretemps, nous devons bien évidemment considérer l'incertitude et mettre en œuvre la décision du tribunal. Sur l'incertitude, cela nous conduit à provisionner les 1,3 M€ conservés par Grand Besançon en application des dispositions arrêtées avec effet au 1^{er} janvier 2022, ceci pour les documents d'urbanisme antérieurs au 1^{er} janvier 2022. En Conférence des Maires, nous avons fait cette proposition. Dans une circulaire adressée à toutes les mairies, le choix était offert soit de provisionner la masse au sein de Grand Besançon, soit que chaque commune dise vouloir le faire en son sein.

À l'heure qu'il est, les chiffres que l'on m'a donnés ce soir montrent que 50 communes ont répondu pour que la provision se fasse au sein de Grand Besançon et si les autres ne nous répondaient pas d'ici le 15 avril prochain, elles confirmeraient cette même position. N'oublions pas cette information pédagogique. Pour la taxe d'aménagement perçue en 2024 relative à des décisions d'urbanisme au 1^{er} janvier 2022, nous ferons le reversement total aux communes, conformément à la décision du tribunal. La césure étant le 1^{er} janvier 2022, aux communes d'assurer à ce moment-là la gestion de la provision correspondante. Quelques éléments accessoires sur lesquels je ne vais pas m'arrêter ont été ajustés dans certains éléments des budgets annexes, mais il n'y a rien de très significatif.

Lorsque l'on regarde ce budget dans sa globalité, en termes de masse, 65 % du budget 2024 sont consacrés au fonctionnement et par voie de conséquence, 35 % à l'investissement. Je vous indiquais tout à l'heure que c'est en hausse de près de 11 M€. C'est à souligner, puisque c'est un effort significatif pour l'équipement de notre territoire. Bien évidemment, ce sont pour une grande part des éléments qui concourent à la vitalité de l'économie locale, puisque 70 % de nos marchés — nous suivons cela de très près depuis quelques années — sont attribués à des entreprises locales. Ce que nous injectons dans l'économie locale est donc tout à fait important. En fonctionnement, nous avons une évolution qui enregistre de manière favorable le tassement de l'envolée du prix de l'énergie, pour autant avec les dépenses d'énergie de 6,6 M€.

Globalement, nous sommes à plus de 2 M€ au-dessus de ce que nous avons payé en 2022. Le reflux de 2024 ne nous ramène pas tout à fait à la case départ malgré toutes les dispositions prises. Cela fait

qu'au final, dans le budget principal, les dépenses de fonctionnement se situent à +3,5 % avec la provision dont j'ai parlé. Hors provision, nous sommes à 2,4 % par rapport à 2023. Nous pouvons considérer bien évidemment, et avec le volontarisme dont nous faisons preuve en direction de l'ensemble de nos collaborateurs, que c'est une démarche d'évolution maîtrisée, légèrement en dessous de l'inflation et avec quelques postes qui évoluent singulièrement. C'est vrai notamment pour le coût des assurances par exemple ou pour certaines contributions que nous assumons dans notre partage de nos systèmes notamment de secours et incendie, autre domaine qui évolue plus vite en fonction de la clé évolutive des répartitions de la charge au sein du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Sur les budgets annexes, les évolutions sont plus hétérogènes. Elles portent sur des masses moins importantes et en fonction de l'activité des budgets. Néanmoins, lorsque je vous parle d'une évolution à 2,5, voire 3,5 % avec notre provision, nous devons avoir à l'esprit que nous sommes un peu en alerte. Le préfet nous a rassurés sur les concours de l'État aux collectivités et il a minimisé un peu les efforts spécifiques qui seront demandés aux collectivités, puisque l'on parle quand même de 2,5 Md€ pour commencer, mais nous n'en connaissons pas précisément les modalités. Cependant, nous savons que la loi de programmation budgétaire de la fin décembre annonçait la couleur d'une certaine manière en réitérant cette recommandation à 0,5 % en dessous de l'inflation, ce qui veut dire que nous serions à coup sûr à plus de 0,5 % au-dessus, même à 1,5 % au-dessus. Nous verrons donc la manière dont tout cela se mettra en musique, mais nous avons là une alerte préoccupante. Vous savez tout ce que disent d'ailleurs les associations d'élus sur le sujet. Un long communiqué de l'Association des Maires de France est d'ailleurs paru hier ou avant-hier sur le sujet. En effet, c'est vrai que nous sommes dans un cadre contraint de maîtrise depuis des années. Périodiquement, pour assumer les conséquences d'un budget moins tenu, on nous demande d'apporter des contributions, ce qui est toujours compliqué. Nous verrons, mais avec cette préoccupation.

Sur les éléments suivants, nous pouvons évoquer de manière complémentaire, sans faire de répétition avec les éléments évoqués lors des orientations budgétaires, que les dépenses de fonctionnement représentent un total consolidé de 230 M€. Si nous soulignons quelques chiffres au-delà ou par-delà ceux que j'ai pu indiquer, l'ensemble des dépenses de personnel représentent plus de 71 M€, soit près de 31 % de nos dépenses de fonctionnement tous budgets confondus. C'est d'ailleurs plus que les dépenses des compétences qui correspondent à l'ensemble des crédits nécessaires au fonctionnement des services rendus par Grand Besançon Métropole. Sur le budget principal, cette proportion est de 42 %. Les dépenses de personnel intègrent les 800 000 € que nous réinjectons pour essayer d'améliorer un peu le niveau de rémunération. Je disais que les discussions étaient en cours avec les organisations syndicales.

S'agissant des dépenses extérieures, notamment sous forme de subventions, de prestations, de contributions que nous désignons sous le terme de dépenses des compétences dans une globalisation des choses — elles servent à l'exercice des missions des services —, elles représentent un total de 65 M€. Sur le budget principal, nous verserons près de 8 M€ de subventions et de participations, en soutien aux acteurs du territoire. Sans doute, sans tout repointer, avec une présence très grande des actions que nous développons en direction de la politique de la Ville, ce sont près de 200 structures associatives ou assimilées qu'a soutenues Grand Besançon en 2023. Nous avons tous en mémoire nos rapports et nombre d'associations bénéficiant de notre soutien dans le cadre de notre politique de la Ville. S'y ajoute la contribution du SDIS à hauteur de 9,6 M€, en progression de 7 %.

La délégation du service des transports représente à elle seule près de 45 M€, auxquels s'ajoutent plus de 9 M€ pour les marchés affréteurs sur le périurbain, soit plus de 53 M€ au total et un quart de nos dépenses tous budgets confondus servant au réseau de transport en commun. D'ailleurs, si vous prenez le budget global, vous verrez que le fonctionnement doit atteindre environ 65 M€ de fonctionnement et un peu plus de 80 ou 85 M€ tous budgets de transport consolidés. Ce budget Transports est notamment financé par une subvention d'équilibre du budget principal qui dépasse désormais les 15 M€, c'est-à-dire que nous tenons le rythme de l'engagement que nous avons pris il y a quelques années d'augmentation de 2,5 %/an, ce qui est tout à fait conséquent. Quant aux intérêts de la dette qui représentent 5,7 M€, soit seulement 2,5 % de nos dépenses de fonctionnement, c'est la résultante en quelque sorte de nos investissements et de notre endettement qui est très faible sur le budget principal et qui existe essentiellement sur le budget Transports, avec d'ailleurs une diminution déjà importante depuis la réalisation des gros travaux et des gros investissements qu'ont constitué le tram et

l'aménagement de la voie en site propre (ligne 3+). Voilà un ensemble d'éléments que vous avez sous les yeux.

Ensuite, en matière de recettes, si nous nous y arrêtons rapidement, en recettes de fonctionnement, les recettes tarifaires sur les transports, les déchets, l'eau et l'assainissement représentent un peu moins d'un quart de nos recettes de fonctionnement. Le plus gros poste de recettes est la fiscalité, et si nous y ajoutons la parafiscalité, nous atteignons 127 M€, soit près de la moitié de nos recettes de fonctionnement, y compris le versement mobilité, d'où mon terme de parafiscalité, sur le budget Transports qui est prévu à hauteur d'un peu plus de 40 M€ de versement mobilité. Pour faire simple, nous sommes aux environs de 40 M€ et aux environs de 88 M€ sur la fiscalité. Nous percevons par ailleurs 14 M€ d'attribution de compensation en fonctionnement, dont 13 M€ de la Ville de Besançon, sachant que par ailleurs, 5 M€ d'attribution de compensation correspondent encore à une dépense pour Grand Besançon pour les communes, dont les transferts de recettes restent encore supérieurs aux transferts de charges. Nous avons évoqué à nouveau cela dans la mécanique tout à l'heure en CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), certaines communes n'ayant pas encore dépassé en transférant de nouvelles charges l'équivalent des recettes fiscales compensées lors de l'instauration de la fiscalité professionnelle unique.

Enfin, les dotations de l'État, y compris le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), dotation de péréquation horizontale entre collectivités, représentent moins de 11 % de nos recettes de fonctionnement. Le préfet a raison, on annonçait la dotation globale de fonctionnement en progression d'environ 100 000 € lors des orientations budgétaires. Nous le savons tous, nous avons eu des notifications dans la nuit du 30 mars, je crois, et nous savons depuis que c'est de l'ordre de 200 000 €. Le chiffre du préfet était effectivement exact en termes de progression, soulignons-le. C'est vrai que tout cela intervient après des baisses historiques importantes de la DGF. Dans la salle, en fonction de la situation des communes, nous aurons des évolutions plus ou moins importantes. Néanmoins, sur cet exercice présent, je ne doute pas un instant que le chiffre d'une immense majorité de communes connaissant une hausse de la DGF soit exact.

Si nous nous arrêtons précisément sur la composition du panier fiscal hors versement mobilité, c'est ce qui représente de l'ordre de presque 88 M€. Vous avez différentes couleurs dans le « camembert » (slide 7). Vous voyez désormais le poids des fractions de compensation par la TVA, en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales, et depuis l'année dernière, sur la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) supprimée. D'ailleurs, sur la CVAE, vous connaissez les controverses que nous avons eues avec l'État à l'époque, puisque prendre en référence les années intégrant les périodes difficiles n'était pas favorable aux collectivités. C'est néanmoins ce qui a été fait. Nous chiffrons ainsi une perte définitive de compensation de l'ordre de 1,5 M€ tout simplement par ce système de référence. Désormais, la TVA représente environ 60 % de notre produit fiscal. Très clairement, en fonction des évolutions de l'économie, nous connaissons des progressions, ou moins de progressions.

Personne ne souhaite que nous ayons une évolution du PIB négative, mais elle peut parfois arriver. C'est ce rythme avec lequel les compensations évolueront avec y compris la difficulté que nous avons pu connaître ces dernières années avec trois annonces différentes dans l'année de l'évolution de la compensation de la TVA, ce qui nous amène notamment sur 2024 à compenser un trop-perçu sur 2023, ce qui n'est jamais très agréable. Toutefois, au-delà de tout cela, de ce démantèlement de la fiscalité locale d'ailleurs entrepris depuis de nombreuses années, mais que tout cela confirme et conforte, nous n'avons plus le levier de la décision de la fiscalité. L'évolution de l'enveloppe sera celle que fixe le rythme de l'économie nationale dans cette compensation de la TVA. C'est effectivement une vraie préoccupation et une vraie perte d'autonomie des collectivités de notre établissement en particulier, d'autant que les impôts importants sur lesquels on peut encore parler de taux, pour l'un d'entre eux, la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), une liaison de taux rend l'initiative très relative, puisqu'il y a une liaison de taux avec l'évolution pondérée du foncier bâti de l'ensemble des communes de l'intercommunalité.

En tant qu'intercommunalité, nous n'avons donc pas d'autonomie réelle. Le seul impôt sur lequel nous pouvons agir — c'est le cas dans les communes, mais sur une base beaucoup plus large — est le foncier bâti désormais. Vous connaissez la règle : si nous voulons emprunter 10 M€/an, l'amortissement sera de l'ordre de 1 M€ et pour faire 1 M€, c'est quasiment 20 % d'augmentation du foncier bâti. Ayons cela très clairement à l'esprit. S'agissant de son évolution et de l'évolution des taux, pour ce qui relève

de notre capacité, nous confirmons ce qui a été dit lors des orientations budgétaires, c'est-à-dire que nous confirmons que nous reconduisons les taux antérieurs de foncier bâti. En matière de CFE, nous proposons simplement de nous en tenir à l'ajustement permettant de rester dans le niveau du taux moyen national, toutes communautés confondues. Nous passons ainsi de 26,56 % à 26,75 %, soit 0,19 % d'augmentation, alors même que les communautés de notre strate sont à 30,30 %. Je disais antérieurement que cela doit faire 3 M€ d'écart, mais je pense que cela en fait un peu plus au fil du temps.

Sur les dépenses d'investissement, avec près de 111 M€ au budget primitif de mesures nouvelles, si nous y intégrons les restes à réaliser de 2023 payés sur 2024, ce sont près de 150 M€ de crédits ouverts pour investir au service de ce territoire. Comme je le disais il y a un instant, tout cela bénéficiera d'abord et avant tout à l'économie de notre région. Nous y faisons de plus en plus référence, mais la réalité de l'organisation territoriale de proximité, c'est-à-dire le groupe local, l'addition des communes et de l'intercommunalité dans leur complémentarité, lorsque l'on additionne nos crédits ouverts, ceux ouverts par la Ville de Besançon et ceux ouverts par les communes, nous sommes à coup sûr à 200 M€, voire un peu plus, de crédits ouverts d'investissement en 2024 sur le groupe local que constitue Grand Besançon. C'est donc considérable. Cela semble maintenant être des évidences. Je serais ringard si je disais « faites la multiplication pour voir ce que cela ferait en milliards de francs », mais c'est impressionnant si l'on remémore d'où nous venons. Prenons-en conscience, même si, c'est vrai, nous devons sans cesse faire des arbitrages pour dire « nous pouvons payer ceci, pas encore cela, il faut attendre un peu, etc. », mais ayons aussi cette mémoire et ce regard objectif sur notre territoire pour voir tout ce que nous faisons et en mesurer l'impact, l'incidence sur la vie quotidienne et sur l'équipement de notre territoire.

C'est conformément au PPI que nous réalisons ces investissements, j'y faisais très clairement allusion tout à l'heure. C'est vrai que nous sommes engagés dans de grands projets stratégiques déjà à une vitesse très rapide sur l'année écoulée, sur la rénovation du Campus, sur la Grande Bibliothèque pour laquelle nous entrons de plain-pied désormais dans la phase de réalisation, mais ce sont aussi de nombreux autres projets d'envergure. Nous les avons listés dans le Rapport d'Orientations Budgétaires. Je ne vais pas les citer tous, mais nous avons parlé tout à l'heure du quartier de Planoise. Dans le cadre de la rénovation urbaine, c'est tout à fait conséquent. Les autres sujets qui suscitent parfois une couverture médiatique particulière concernent l'extension des réseaux de chaleur, la réhabilitation de la base d'Osselle, le nouveau fonds destiné aux communes pour leurs équipements de rayonnement de bassin de vie. Tout cela est tout à fait important et déterminant.

Sur la voirie et la mobilité, par exemple, sujet majeur, nous mobiliserons sur l'ensemble de nos budgets près de 37 M€ d'investissement en 2024, soit un tiers de notre investissement prévu. Quand on parle de priorité, cela en est une. Cela inclut bien évidemment le développement des itinéraires et équipements cyclables, l'accélération du plan mobilité, l'acquisition de nouvelles rames de tramway et de bus et l'entretien des voiries sur l'ensemble de notre territoire que nous avons tous en tête. Dans le budget principal, l'investissement est porté à hauteur de 57 %. Les reversements de taxe d'aménagement sont prévus à la même hauteur que les années précédentes même si le produit de la taxe d'aménagement est en baisse, ce qui veut dire que nous tenons l'engagement à l'égard notamment des voiries, et je regarde mon voisin qui en est le pilote. C'est l'engagement que nous avons pris et c'était déjà vrai sur les années écoulées. Nous maintenons le niveau d'engagement même si les recettes ne sont pas au même niveau, mais nous espérons les retrouver un jour par le jeu notamment du différé de recettes, le déclenchement du paiement de la taxe d'aménagement étant l'achèvement de travaux et plus le permis de construire les années qui suivent. Il est donc tout à fait important de souligner ce volontarisme dont nous faisons preuve, et que nous tenons les engagements pris à l'égard de la voirie.

Cet effort en faveur de l'équipement d'une manière générale est financé hors reprise des résultats des budgets annexes, à près de 45 % par l'autofinancement, ce qui constitue un signe de solidité dans notre budget. Plus de 29 M€ correspondent par ailleurs à des subventions et fonds de concours attendus de nos partenaires, ce qui traduit des alliances et de la considération pour ce que nous faisons, donc de l'intérêt, sachant qu'un certain nombre de nos investissements rayonnent bien au-delà du périmètre de notre seul territoire. Si nous ne parlons que de l'enseignement supérieur, nous n'investissons pas que pour le territoire grand bisontin, mais c'est d'intérêt carrément régional. L'emprunt prévu est à hauteur d'un peu moins de 30 M€, dont 60 % environ sur les budgets annexes, notamment bien évidemment sur le budget Chauffage Urbain pour le réseau de chaleur dont je parlais il y a un instant. Le niveau de

ces recours à l'emprunt sera ajusté en fonction notamment de la reprise de résultats sur le budget principal où le recours à l'emprunt disparaîtra vraisemblablement en DM1 et en fonction également des subventions à venir, sachant que nous consommons d'abord notre autofinancement afin de ne pas affecter trop rapidement notre section de fonctionnement par des charges financières nouvelles.

Globalement, finalement et en conclusion, ce budget est une bonne expression, un bon reflet de l'ambition communautaire que nous portons, qui nous anime. C'est peut-être plus fort, plus collectif encore que les années précédentes. Je renvoie l'ascenseur à tous les collègues qui ont travaillé sur sa préparation dans le groupe PPI, puisque nous avons eu la chance de nous retrouver de nombreuses fois. Ce budget concilie à la fois la responsabilité, la diversité et le volontarisme par son niveau d'ambition. C'est donc un budget au service de la croissance, du développement, de l'adaptation de notre territoire dans le cadre des transitions dans lesquelles nous sommes totalement engagés.

Je voudrais simplement dire, pour finir, que nous avons un cap qui nous permet ce niveau d'engagement. Ce cap est aussi celui de la maîtrise à la fois de la recette et de la dépense. Deux points cette année, mais c'est notre volonté, assumons-la : ce sont 800 000 € en direction de l'ensemble de nos salariés et 500 000 € mobilisés sur la vitalité et l'animation de notre territoire. Ces crédits s'imputent sur nos niveaux d'épargne. Ce sont des éléments qu'il faut regarder avec une extrême attention, parce que nous devons préserver ces niveaux d'épargne, veiller à préserver nos ressources, à maîtriser nos dépenses de sorte que nous sachions préserver nos capacités à agir et à investir. Nous avons une vraie satisfaction à pouvoir l'afficher encore très clairement et en progression dans ce budget, mais pour garder ce cap, nous devons garder notre volonté et notre détermination. Merci de votre attention.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci beaucoup pour cette présentation très complète. Y a-t-il des questions ?

M. FAGAUT. - Merci, Monsieur le Premier Vice-Président, cher Gabriel. Ce budget primitif présente dans son engagement les axes sur lesquels nous nous sommes positionnés dans le cadre du projet de territoire — je crois que vous l'avez rappelé — que nous avons validé par le passé à l'unanimité et qui, au fur et à mesure de son actualisation, voit de plus en plus de membres de notre assemblée s'en éloigner, et nous savons pourquoi, car des trajectoires imposées ne vont pas dans le bon sens souhaité. On ne refait ni le passé, ni un Conseil Municipal, on est dans des éléments factuels qui se débattent, bien sûr, ici, car les compétences sont ici et les validations se font dans cette instance. Je voudrais illustrer un peu mes propos. Sur certains éléments, et avant de rentrer plus précisément dans l'aspect financier, un constat a attiré mon attention. Je veux parler de la baisse de notre part d'investissement de BP à BP, avec les -700 000 €. Nous savons que cette baisse montre que l'on ne prévoit pas de dépenses imprévues. On sait que le passage en M57 depuis le 1^{er} janvier n'impose plus de dépenses imprévues dans son écriture. Néanmoins, cela doit être plutôt utilisé dans le cadre des autorisations de programme.

À la lecture de ce budget, je n'ai pas forcément bien vu quelles autorisations de programme allaient être utilisées dans le cadre de dépenses imprévues. Pourriez-vous m'apporter des explications par rapport à cela ?

Sur le volet financier, on annonce 72 M€ d'investissement. Or on sait que sur l'ensemble du PPIF — je crois que Gabriel BAULIEU a rappelé le montant global de 356 M€ — on ne parviendra pas à financer l'ensemble de ce qui est affiché. J'ai repris les éléments sur lesquels nous avons échangé l'année dernière. Nous savons que notre taux de réalisation est à hauteur de 70 %. Cela veut dire que sur les 72 M€ d'investissement prévus au BP 2024, 22 M€ ne verront pas le jour cette année. Ce n'est pas que cela m'inquiète sur la volonté, parce que la volonté est affichée et elle est là, mais je suis plutôt inquiet sur la viabilité à moyen terme de pouvoir mener à bien les engagements initiaux. Je l'ai déjà rappelé, mais je le rappelle à nouveau ce soir : cela va venir grever la future mandature au regard des éléments budgétaires inscrits sur le PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement).

Mon autre sujet concerne les moyens alloués à la requalification de voirie avec les 17,2 M€ inscrits, dont 9,1 M€ inscrits sur la voirie urbaine. Je vais vous donner quelques éléments. Je suis désolé, parce que je l'ai déjà évoqué dans une autre instance, mais dans la mesure où la compétence est ici, je suis obligé de vous le porter, car vous devez aussi l'entendre. Si je vous demande « allez-vous tenir compte de ce que nous vous disons ? », vous nous mettez devant le fait accompli. Il faut arrêter votre projet, c'est une catastrophe. Tout est pensé au détriment des habitants. Ce sont les propos que les riverains ont tenus dans le cadre de cette réunion de concertation ou d'information — nous ne savons plus trop

en fin de compte — sur la requalification de la rue de Dole. J'y ai participé. En fin de compte, on s'aperçoit qu'encore une fois, tout est « ficelé », personne n'est prévenu et au final, on n'embête pas uniquement les Bisontins. En effet, on embête aussi les Grands Bisontins qui, aujourd'hui, voient la ville et certains secteurs de la périphérie être sclérosés.

Ce n'est pas ainsi que nous concevons le portage politique avec des actions qui se font contre la population. J'en veux pour preuve les échanges que nous avons déjà eus ici dans le cadre des requalifications de voiries inscrites dans les opérations et actions « cœur de ville ». Rappelez-vous ces fameuses fiches techniques dans lesquelles n'étaient inscrits que des « X » et vous nous aviez fait voter des « X ». En tout cas, nous ne les avons pas votés. Nous voyons bien aujourd'hui que certains secteurs, notamment le secteur Est, sont sclérosés, et d'autres secteurs que j'emprunte régulièrement pour aller sur mon lieu de travail commencent aujourd'hui à être en difficulté. Je vais vous citer un exemple très concret d'un commerçant sur Battant. Voilà le message qu'il m'a envoyé : « Mon fournisseur de vin n'a pas pu passer et je n'ai pas pu être livré. Comment est-ce que je fais ? Il en est de même pour deux commandes à emporter que je n'ai pu donner. Cela commence bien, je ne vais pas pouvoir m'en sortir. » Que répondons-nous et que répondez-vous à cette question ?

Le troisième point sur lequel je voudrais attirer votre attention concerne l'augmentation que vous prévoyez sur cette CFE. Gabriel, tu as eu une tournure un peu habile en disant « on se tient à l'ajustement, à +0,19 % ». Néanmoins, on vient encore impacter nos entreprises qui, aujourd'hui, vivent des temps complexes. Nous le savons. Pour ceux qui échangent et j'ai échangé avec les différents acteurs du tribunal de Commerce, nous savons que l'année 2024 sera très compliquée pour l'ensemble de nos commerçants et on met encore une fois, si je peux me permettre cette expression, « le doigt dans la prise » alors qu'il serait important de faire souffler une bonne fois pour toutes le monde économique. Arrivant au terme du temps qui m'est imparti, je vous remercie pour les réponses apportées.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je pense que tu peux répondre.

M. BAULIEU.- Sur les éléments en matière spécifiquement de voirie, je pense que les collègues compétents feront les réponses idoines. Sur les aspects budgétaires, je n'ai pas compris certaines choses, Ludovic. Excuse-moi, mais quand tu dis « on constate une diminution de l'investissement de 700 000 € de BP à BP » ou « l'investissement 2024 est prévu à hauteur de 72 M€ », les chiffres ne sont pas ceux-là et vous pouvez aller vérifier dans le document budgétaire. Quelque chose m'a peut-être échappé, mais je maintiens que nos crédits ouverts en investissement sont en augmentation substantielle. Tous budgets confondus, j'indiquais qu'ils étaient à 111 M€. Si nous ajoutons les restes à réaliser, cela monte à 150 M€, ce qui va me permettre de faire le lien ensuite avec le PPI. C'est le niveau de réalisation. J'indiquais le taux de réalisation sur le budget principal 2023 à 72 %. Pour faire simple, si nous ouvrons 100 M€, cela veut dire que nous réaliserions 72 M€. Nous l'avons toujours clairement affiché et c'est précisément la base de construction du PPI pour précisément faire en sorte que nous engagions autant que possible d'opérations. Le PPI est donc basé sur cette construction que nous ouvrons 100 M€ d'engagement d'opérations, puisque nous savons que nous réaliserons pour 72 M€.

Sur une période donnée de 500 M€, pour faire simple, à 70 %, il y a un financement, ce qui est calculé dans le dispositif de PPI, et nous sommes capables d'autofinancer 350 M€, le PPI étant construit là-dessus. Si vous avez été très attentif notamment à ma conclusion, c'est précisément parce que notre PPI a une durée déterminée, mais il y a un après cette durée déterminée, et nous devons bien évidemment faire en sorte que notre établissement aborde les années suivantes avec une capacité à tenir le rythme. Nous devons donc être attentifs à préserver nos niveaux d'épargne. Quand je parle de ces éléments, je parle précisément de la durabilité de notre dispositif PPI. Ce qu'indiquait Ludovic FAGAUT est vrai. En matière de gestion financière, notre PPI est sur quelques années, mais nous prenons des engagements sur des opérations lourdes qui courent sur plus longtemps que cela. C'est très clair. Nous l'avons fait dans les mandats précédents dans cet établissement, nous le faisons d'ailleurs à toutes nos communes, et il en ira de même pour les mandats à venir dans cet établissement. C'est le rôle de l'assemblée que de prendre des décisions en connaissance de cause et lorsque nous décidons de faire la Grande Bibliothèque, nous décidons de faire un investissement de 85 M€ avec le plan de financement plutôt favorable que vous connaissez et nous assumons par avance — c'est un élément à avoir en tête — les frais de fonctionnement inhérents au déploiement du dispositif de la lecture publique attaché à cette nouvelle Bibliothèque et qui coûtera environ 1,5 M€/an.

Je vous renvoie donc au petit calcul que je vous proposais tout à l'heure. Vous avez ainsi la boîte à outils. C'est vrai que si nous pouvions ou si nous voulions épargner un peu par avance les 500 000 € de mesures nouvelles chaque année, nous aurions pu peut-être « provisionner » de quoi faire face à ces 1,5 M€ lorsqu'ils arriveront, mais cela veut dire qu'en attendant, nous aurions dû nous tenir dans les limites préalables. Par exemple, quand sur les 1 M€ que nous avons engagés cette année au lieu des 500 000 €, nous ouvrons des crédits en matière d'attractivité, c'est une politique nouvelle que nous conduisons. Nous avons recruté un directeur et c'est vrai que depuis qu'il est là, il demande quels sont ses moyens, ce qui n'est pas très étonnant. Après, nous nous employons à dire, comme disait un ancien président, qu'il faut faire beaucoup avec peu. Mais c'est précisément toujours l'équation à résoudre.

Néanmoins, je voudrais simplement souligner que parmi les éléments évoqués par Ludovic FAGAUT sur le montant d'investissement, je ne m'y retrouve pas. Sur le fait que nous prenions des engagements qui dépassent le mandat, c'est une évidence et sur la viabilité du dispositif de financement de l'investissement, cela exige de notre part de maintenir notre niveau d'épargne. C'est ainsi que cela peut continuer à fonctionner. Je termine sur la CFE. Sincèrement, souligner le caractère gravissime de l'actualisation du 0,19 point de CFE, c'est pour faire bien dans le paysage, parce qu'en matière financière, nous savons que ce n'est à peu près sans incidence, ni pour ceux qui paient, ni pour nous. Néanmoins, cela peut paraître bien de nous tenir au moins au niveau du taux moyen en matière de CFE. De plus, je rappellerai quand même que sur ce territoire, lorsque nous faisons un état de notre richesse à travers désormais nos compensations, nous constatons tout simplement que par rapport à d'autres territoires, nous sommes moins compensés, parce que notre territoire fiscalisait moins que d'autres. C'est en quelque sorte une condamnation à perpétuité. Sachons nous en souvenir.

C'est vrai que cela n'a rien d'enthousiasmant d'aller chercher la recette, mais je crois que c'est de notre responsabilité de le faire de manière raisonnée et raisonnable. Je rappelle simplement un chiffre à dessein concernant la taxe d'habitation. Cela concernera donc très peu d'entreprises, certaines fonctionnant sur des statuts associatifs, ce qui existe un peu sur notre territoire. La suppression de la taxe d'habitation, sur notre territoire, toutes taxes d'habitation comprises et pas que la nôtre, celle de Grand Besançon, c'est une suppression de prélèvement annuel de 80 M€. Chaque année, ce sont 80 M€ de taxe d'habitation qui ne sont pas prélevés sur notre territoire. Chacun se fera une idée sur le sujet. Je ne sais pas si c'était beaucoup plus favorable ou non, ou si nous faisons davantage de choses. Je n'ai pas applaudi. Nous n'allons pas rentrer dans ce débat, puisque nous sommes d'abord legalistes et nous appliquons la loi, mais sachons quand même qu'en matière de prélèvement obligatoire sur notre territoire, la suppression de la taxe d'habitation a généré, provoqué, entraîné une économie de prélèvement de taxe d'habitation pour les contribuables de 80 M€ chaque année. Ce n'est pas tout à fait anodin. Comparé à cela, c'est un peu mesquin, Ludovic, sur la CFE. Voilà ce que je peux dire sur les aspects financiers. Il y a peut-être quelques éléments sur les aspects voirie.

Mme ZEHAF. - Je peux répondre, puisque j'étais présente à la même réunion que Monsieur FAGAUT. Je vous reprends tout de suite. C'était une réunion d'information. Dans le courrier d'invitation aux riverains, c'était bien noté « information ». Il n'était pas indiqué « concertation ». Dans le cadre du plan Mobilités qui sera présenté à Grand Besançon Métropole au prochain Conseil Communautaire, il y a quand même des objectifs à atteindre et des choses à réaliser, c'est-à-dire qualifier nos grandes pénétrantes pour pouvoir permettre tous modes de déplacement et inciter au report modal. La rue de Dole fait partie de ces pénétrantes. Les travaux qui seront réalisés sur la rue de Dole concernent la partie la plus large de la rue, c'est-à-dire devant les casernes. Le réseau de chaleur passant aussi à proximité, nous profitons de cette opportunité, puisqu'il y aura des travaux, pour requalifier la rue de Dole sur cette portion.

À la réunion, il y avait effectivement des riverains inquiets, mais il y avait aussi des riverains satisfaits de voir que l'on pouvait mettre aux normes les pistes cyclables. Quelques personnes ont fait remarquer que c'était quand même intéressant d'avoir plusieurs modes de déplacement, que l'on ne pénalisait pas non plus les transports en commun, puisqu'une liane passe aussi sur cette portion de rue. Il est intéressant de pouvoir proposer aux citoyens plusieurs modes de déplacement. C'est la réponse que je peux vous apporter et que je vous avais déjà apportée en Conseil Municipal.

Concernant Battant, ma collègue va intervenir, mais il peut y avoir quelques dysfonctionnements au début. Nous avons mis effectivement des bornes en service. Il se passera la même chose que dans la Boucle. Il y aura peut-être quelques dysfonctionnements au début, mais après, je pense que nous pouvons espérer que cela va rouler, et surtout que cela va apaiser le quartier. Je crois que certains élus

ne vivent pas dans Battant et ne voient pas ce qu'il s'y passe. Lorsque l'on y passe tous les jours, on peut s'apercevoir qu'il y a quand même de graves dangers pour les personnes qui se déplacent soit à pied, soit avec des enfants, soit à vélo, parce que des automobilistes circulent sans s'arrêter, sans commercer dans les commerces et s'amuse à faire des rondes avec les véhicules. Il faut donc vivre dans Battant ou y passer tous les jours pour voir le danger existant dans ce quartier.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. La parole est à Frédérique BAEHR.

Mme BAEHR.- Je voulais juste apporter une petite précision concernant les fiches « X » qu'évoque Monsieur FAGAUT. C'était effectivement les fiches liées au dossier « Action Cœur de Ville 2 ». Ce sont des fiches modèles établies par le ministère, qui seront remplies à chaque projet pouvant être inclus dans ce programme et qui ont pour vocation à être versées sur une plateforme nationale.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je voudrais revenir sur la question des prévisions, plus exactement des imprévus. C'est vrai qu'aujourd'hui, avec la règle M57, nous ne pouvons plus mettre cette ligne qui nous permettait de faire un ajustement au fur et à mesure. Cette ligne a disparu, c'est réglementaire, il n'y a pas de souci. Cela fait que ces 1 M€ n'apparaissent plus. Il y a une baisse de 700 000 € de la section investissement entre le budget principal 2023 et le budget principal 2024, baisse due à l'impossibilité de reconduire cette enveloppe de dépenses imprévues de 1 M€. C'est tout à fait mécanique. Au global, tous les budgets confondus, la hausse de l'investissement BP à BP est de 10,8 M€ en termes de dépenses d'équipement. Nous sommes sur quelque chose d'équilibré, ce qui est important, et je pense que tout le monde est intéressé par les chiffres que je viens de donner. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LIME.- Je ne partage pas obligatoirement les propos de Monsieur FAGAUT. J'aimerais revenir sur un point abordé non seulement par Gabriel BAULIEU, mais aussi auparavant. C'est tout ce qui se passe autour des finances, y compris de l'éventualité des ponctions qui pourraient arriver sur nos collectivités. C'est parti il y a quelques jours — je pense que tout le monde l'a bien mesuré — de l'annonce de l'augmentation du déficit de la France qui est passé de 4,9 à 5,5 %. Je m'étonne que dans le budget voté fin 2023, il n'y avait pas de problème d'endettement et quatre mois après, avec quelques différences de milliards d'euros, la France soit en faillite. J'ai essayé de reprendre ces propos, car cela fait quelques années que l'on nous dit que la France est en faillite. J'ai retrouvé les premiers propos il y a plus de 25 ans. On disait alors que la France était en faillite avec 1 200 Md€ de dettes. Aujourd'hui, nous sommes à 3 100 Md€. À partir de là, à quoi cela sert-il de nous donner un certain nombre d'informations, alors que nous savons qu'il peut y avoir des interrogations derrière ?

Je suis de ceux qui pensent qu'il ne faut pas augmenter la dette. Néanmoins, on peut remarquer quand même que juste derrière, quand on annonce ce type de dette — et j'ai regardé depuis 25 ans —, on annonce par la suite des économies, particulièrement sur toujours les mêmes et on cherche un certain nombre de boucs émissaires. Vous avez vu depuis une quinzaine de jours. On est arrivé en disant que c'était à cause des chômeurs, puis celle des collectivités. C'est à cause des gens qui ne prennent pas la « taxe lapin ». C'est toujours la même logique sur certains éléments. Je vais vous donner un chiffre important, mais qui n'a pas été donné. L'évolution de la dette a diminué par rapport au PIB entre 2022 et 2023. Personne ne le dit. En 2022, elle était de 111,9 % et en 2023, 110,6 %, le PIB ayant plus augmenté que la dette. Cela signifie que notre richesse a plus augmenté que la dette. Quelque part, on a continué sur un certain nombre de choses pas obligatoirement très positives, mais il faut relativiser.

Deuxièmement, on nous dit « il ne faut surtout pas augmenter les impôts », sauf que l'on continue à les diminuer, Monsieur FAGAUT. Les impôts sont encore diminués cette année. La CVAE va continuer à diminuer. Cela veut dire qu'au lieu de la lisser en une étape en 2024, on va la lisser jusqu'en 2027, mais personne ne nous dit « ce serait bien d'arrêter de diminuer les impôts ». Avant de chercher à les augmenter, on ferait bien de commencer à arrêter de les diminuer. Je rappelle que depuis deux ou trois ans, avec les exonérations sur la CFE, celles sur la CVAE, celles pour les entreprises et sur les habitants, ce sont 40 M€ en moins prélevés sur le Grand Besançon Métropole. Nous voyons bien que nous devons avancer sur ces éléments et nous arrivons tranquillement sur nos collectivités. Maintenant, sur GBM, je ne partage pas votre avis, Monsieur FAGAUT. Nous avons justement une évolution relativement saine à l'intérieur de notre collectivité, et depuis quelques années, nous avons même été plusieurs à dire que nous avons trop d'excédents. Là, il y a une augmentation de l'investissement dans GBM.

Je rappelle que la dernière fois que nous avons emprunté sur le budget général de GBM, c'était en 2006. Depuis 2006, nous n'avons pas emprunté sur GBM. Nous payons tout en autofinancement. Cela fait le lien avec les propos de Gabriel BAULIEU, c'est-à-dire que nous sommes très vertueux. Rappelez-vous, pour les anciens, je le dis depuis 20 ans. Nous sommes vertueux, nous faisons très bien et lorsque nous avons des compensations, dans la mesure où nous avons été très vertueux, nous sommes moins compensés que les autres. Gaby l'a déjà chiffré à plusieurs millions d'euros. Là aussi, aujourd'hui nous n'avons pas certaines capacités, parce que sur le dernier mandat, nous avons augmenté les impôts. Notre difficulté aujourd'hui est que, dans la mesure où nous avons réduit notre capacité d'intervention sur les impôts, pour avoir 1 M€, il faut 16 % d'augmentation des impôts. Si nous sortons ce chiffre, nous nous faisons laminer, sauf que cela représente 5 €/an/foyer, soit 0,30 €/mois. Il faut donner aussi tous les chiffres. Cela veut dire que nous sommes pour une augmentation modérée, parce qu'il y a des besoins que nous ne parvenons pas à satisfaire, tout particulièrement sur la politique du logement où nous courrons à la catastrophe, que ce soit au niveau national, comme au niveau local, avec de grandes contraintes pour nos ménages pour pouvoir accéder à des logements sociaux publics ou privés.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions concernant le budget ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 10 abstentions. Merci.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le Budget Primitif 2024, budget principal et budgets annexes, par chapitre conformément aux balances, aux annexes 1 à 5 et aux documents comptables et de reprendre les résultats de l'exercice précédent pour les Budgets annexes Transports, Déchets, Zone du Noret, Zone Nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Eau, Assainissement, et Chauffage Urbain ;
- autorise Madame la Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits du chapitre des charges de personnel) et ce, dans la limite maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
- confirme au titre de l'exercice 2024 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal ;
- autorise la constitution d'une provision de droit commun de 15 K€ au titre des indemnités de Compte Epargne Temps ;
- autorise la constitution d'une provision de droit commun de 1,3 M€ dans l'attente du jugement en appel pour le contentieux relatif au partage de la taxe d'aménagement ;
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions pour le Conservatoire à Rayonnement Régional auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté (510 K€), de l'Etat-DRAC (140 K€), et du Département du Doubs (40 K€) ;
- attribue les subventions détaillées en annexe B8 du document comptable pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues à l'article 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 96

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

7. Révision des Autorisations de Programme (AP), Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiements (CP)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ?

M. BAULIEU.- Sur les autorisations de programme qui augmentent, cela renvoie à des programmes dont nous parlons par ailleurs sur l'habitat, sur les mobilités. Il n'y a aucune information nouvelle à donner.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Un grand merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- La révision des autorisations de programme et leurs découpages en crédits de paiement concernant :

- AP/CP « Schéma Départemental des Gens du Voyage 2021-2026 »,
- AP/CP « Marnières »,
- AP/CP « Matériels roulants » (budget annexe Transports),
- AP/CP « Habitat 2013-2021 »,
- AP/CP « Aides à la pierre »,
- AP/CP « Campus »,
- AP/CP « Grande Bibliothèque »,
- AP/CP « PNRU 2016-2024 »,
- La création de l'AP/CP « PLH 2024-2029 ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8. Vote des taux de fiscalité 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je pense que nous en avons parlé. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,63 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,54 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,17 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 26,75 %

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9. Validation du rapport de la CLECT

Mmes Marie-Jeanne BERNABEU (2) et Marie LAMBERT (2) et MM. Gabriel BAULIEU (2), Ludovic FAGAUT (2), Jacques KRIEGER (1), Christophe LIME (2) et Fabrice TAILLARD (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités et résultats du calcul des charges transférées au titre du transfert de la compétence « Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis », à savoir : 41 755,00 € en fonctionnement et 39 051,00 € en investissement dus par la Ville de Besançon à GBM ;
- se prononce favorablement sur le montant des attributions de la Commune de Besançon pour 2024, après prise en compte des incidences dudit transfert de compétence, soit un montant de 12 929 910,75 € en fonctionnement et de 4 010 238,94 € en investissement (à verser à GBM).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 12

10. Amicale Sportive Territoriale Bisontine – Convention triennale 2024-2026

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour ce rapport, nous allons exercer notre rituel de la « zapette ». Y a-t-il des commentaires ou une présentation ? S'il n'y a ni commentaire ni présentation, je vous propose de soumettre au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je clos le vote. Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention triennale, régissant les relations entre la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et l'Amicale Sportive Territoriale Bisontine, joint au rapport, pour la période 2024-2026,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention annuelle d'un montant de 5 000 € à l'Association Sportive Territoriale Bisontine, au titre du fonctionnement, pour les années 2024, 2025 et 2026 (sous réserve de vote des crédits afférents).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11. Convention de suivi de gestion des boues des stations d'épuration de GBM avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25-90 pour la période 2024-2026

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous en avons parlé tout à l'heure avec Monsieur le Préfet. Y a-t-il une présentation orale ? Non. S'il n'y a pas de commentaire, je soumetts au vote électronique.

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je clos le vote. Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la pertinence de la convention,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12. Convention de prestations de facturation, recouvrement, reversement des redevances d'assainissement collectif et de la redevance Agence de l'Eau

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'il n'y a pas de question particulière, je soumetts au vote électronique.

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je clos le vote. Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention de prestations de facturation, recouvrement, reversement des redevances d'assainissement collectif et de la redevance Agence de l'Eau,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13. Actions recherche et innovation – Soutien au programme d’actions collectives PMT HEALTH porté par le pôle des microtechniques (PMT) pour l’année 2024

Mme Frédérique BAEHR (1) et MM. Sébastien COUDRY (2) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Les rapports n°13 et 14 sont présentés conjointement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a une présentation orale par Nicolas BODIN.

M. BODIN.- Je vais la faire rapidement. Deux rapports s’enchaînent. Ce sont deux subventions sur le fonctionnement du pôle de compétitivité. PMT Health est le volet santé du pôle de compétitivité. C’est notamment tout ce qui concerne le biomédical, les biothérapies. Vous savez que Dijon et Besançon, sous l’autorité de la Région, travaillent justement sur l’établissement d’une feuille de route dans le domaine biomédical. Cette feuille de route sera dévoilée au mois de juin.

Pour la seconde subvention (rapport n°14), ce sont 45 000 € également. C’est sur le fonctionnement du pôle de compétitivité PMT sur différentes thématiques sur les spécialités bisontines dans le domaine des microtechniques et qui concerne notamment les domaines de l’aérospatiale, de la défense ou du luxe par exemple. Ce pôle de compétitivité qui a été relabellisé fait partie des 55 pôles de compétitivité en France. Il est le seul en France à être dédié aux microtechniques et il comprend 12 permanents.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Ce sont nos filières qui portent aussi notre industrie. Comme le disait Monsieur le Préfet, nous sommes très heureux d’avoir un territoire dynamique. Je soumetts ce rapport n°13 au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l’unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d’actions PMT Health du Pôle des microtechniques à hauteur de 45 000 € sous forme d’une subvention pour l’année 2024,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention-annexée au rapport.

Rapport adopté à l’unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 4

14. Actions recherche et innovation – Soutien au programme d’actions Animation porté par le pôle des microtechniques (PMT) pour l’année 2024

Mme Frédérique BAEHR (1) et MM. Sébastien COUDRY (2) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Pour le rapport n°14, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l’unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d’actions Animation du Pôle des microtechniques à hauteur de 45 000 € sous forme d’une subvention pour l’année 2024,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l’unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 4

15. Enseignement Supérieur et Recherche Appel à projets « Soutien aux initiatives étudiantes »

Mme LA PRÉSIDENTE.- La parole est à Sébastien COUDRY pour la présentation orale.

M. COUDRY.- Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, comme vous le savez, les étudiants et étudiantes représentent 1 habitant/5 sur la ville de Besançon et 1 habitant/8 pour le Grand Besançon. Il s'agit donc d'un enjeu majeur pour le territoire et notre collectivité s'est fortement mobilisée lors de la crise Covid pour lutter contre la précarité étudiante en soutenant l'Université, le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) et les associations, en participant au financement d'un tiers-lieu étudiant, le (Li)VE qui héberge aujourd'hui une épicerie sociale et solidaire, et une ressourcerie, ainsi qu'en diminuant de moitié le tarif étudiant pour les transports en commun. Nous pouvons rappeler aussi l'engagement fort en investissement de GBM et de ses partenaires pour l'enseignement supérieur à travers la rénovation du Campus de La Bouloie ou la Grande Bibliothèque Universitaire et d'Agglomération. À travers cet appel à projets, il est proposé de stimuler la créativité en matière de projet de vie étudiante, visant la qualité de vie étudiante et la réussite des études. Il s'adresse aux associations et aux institutions. Avec ce nouveau dispositif, nous doublons le budget de la vie étudiante pour le porter à 19 000 € afin d'agir autour de cinq thématiques :

- l'accueil et l'intégration des étudiants ;
- la lutte contre toutes les formes de précarités étudiantes ;
- la lutte contre toutes formes de discriminations et de violences ;
- la valorisation des démarches en faveur des transitions écologiques, énergétiques et environnementales ;
- l'engagement des étudiants sur le territoire.

Ces cinq thématiques se veulent structurantes, en lien avec les thématiques du schéma directeur régional de la vie étudiante en construction. Il y aura deux sessions annuelles de candidatures et ces projets seront évalués. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je ne sais pas s'il y a des commentaires ou des questions. J'en profite pour donner une information. Nous sommes très heureux d'avoir appris que le Conseil d'Administration de l'UTBM (Université de Technologie de Belfort-Montbéliard) avait accepté d'intégrer le futur établissement public expérimental de Franche-Comté. Vous savez que cela se déroule, qu'il y a parfois des hauts et des bas. Néanmoins, c'est vraiment une très belle nouvelle, parce qu'avec Supmicrotech, il était important que l'UTBM dise qu'il nous accompagne et qu'il souhaite être une des composantes de cet EPA. Nous sommes très heureux, parce que de temps en temps, on entend que c'est compliqué. Néanmoins, nous avons une communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche très forte sur la Franche-Comté et qui a bien l'intention de montrer son expertise et son importance. Merci à eux. Je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le lancement du nouvel Appel à projets « Soutien aux initiatives étudiantes 2024 » porté par GBM,
- approuve le règlement d'intervention de l'Appel à projets « Soutien aux initiatives étudiantes 2024 »,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une enveloppe globale de 19 000 € en vue de mettre en œuvre ce nouveau dispositif.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16. Tourisme – Base d'Osselle : marché de prestations de gestion de la base de loisirs et du camping d'Osselle

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous sommes aussi sur un beau projet. Nous savons combien il est important que nous ayons des équipements de cette dimension sur notre territoire. Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le marché de prestation de gestion de la base de loisirs et du camping d'Osselle avec Profession Sport Loisirs/Woka Loisirs pour un montant de 1 157 003 € HT sur sa durée totale, toutes tranches confondues soit 244 398 € HT sur l'année 2024, 291 281 € HT sur l'année 2025, 303 119 € HT sur l'année 2026 et 318 205 € HT sur l'année 2027.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17. Tourisme – Base d'Osselle : approbation des tarifs 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les grilles tarifaires proposées pour la base de loisirs d'Osselle, l'aire de camping-car, le camping et la salle pédagogique,
- se prononce favorablement sur la reconduction du partenariat avec le CRIJ et autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18. Tourisme – Base d'Osselle : redevance pour une activité de restauration/snack

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le montant de la redevance de 2 000 € HT /an pour une activité de restauration et snack, dans le cadre de l'AOT proposée suite à mise en concurrence.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

19. Mise en œuvre d'une zone agricole protégée

M. Kevin BERTAGNOLI (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose une présentation par Françoise PRESSE.

Mme PRESSE.- Merci, Madame la Présidente. Il s'agit de la présentation d'une nouvelle politique de Zone Agricole Protégée (ZAP) sur un multisite avec les communes de Besançon et de Cussey-sur-l'Ognon. C'est une stratégie globale de préservation renforcée de nos terres agricoles suite à la problématique de l'urbanisation globale en France, en particulier sur GBM.

Nous vous faisons un petit rappel historique. Depuis la mise en place de la communauté d'agglomération en 2001, de tout le projet agricole que nous avons mené depuis 2022, le projet SAUGE (Solidarités Agricoles et Urbaines pour des Gains Économiques) était une réponse à un appel européen, qui a permis de développer les circuits courts, les marchés sur l'agglomération. À partir de 2017 et acté au ministère en 2020, nous avons le Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ces politiques permettent à chaque fois d'engager une protection du foncier et un maintien des activités agricoles sur notre territoire. Ensuite, à partir de 2014, vous avez vu que nous avons mis en place une pépinière maraîchère qui permet d'accueillir des personnes en test sur notre territoire et par la suite, d'essayer de les installer. À ce jour, nous avons 11 personnes en test sur cette pépinière. Une partie de la surface est dédiée aux Jardins de Cocagne. Sur 16 ha, les Jardins de Cocagne occupent 10 ha et les personnes en test, 6 ha.

Par délibération de mars 2022, nous nous étions engagés à GBM à mettre en place des outils de protection de zones agricoles, avec notamment la création de Zones Agricoles Protégées et nous avons à l'époque chiffré également la montée en puissance pour aller vers une autonomie alimentaire sur le territoire avec des chiffres très précis en maraîchage, légumineuses, vergers, diversification de petits élevages. C'est en accord avec les communes concernées que nous montons cette opération de ZAP sur un multisite, soit un site sur la commune de Cussey-sur-l'Ognon et deux sites sur la commune de Besançon (Port Douvot/Vallières et les Vaïtes). C'est bien une coconstruction entre l'Agglomération qui porte cette politique de ZAP et les démarches qu'auront à conduire les deux communes, celle de

Cussey-sur-l'Ognon, avec le maire qui doit être présent, Jean-François MENESTRIER, et la maire de Besançon et son adjointe aux espaces verts Fabienne BRAUCHLI qui mèneront la démarche sur leur commune en propre.

Vous avez un déroulé de la mise en œuvre de la procédure ZAP, déroulé vraiment détaillé dans votre délibération. Il faut savoir que le vote de ce soir et cette délibération, si elle aboutit, permettent de solliciter le préfet afin d'engager la mise en œuvre de la ZAP. Il s'agit donc bien d'une intention, dont les périmètres seront finalisés en lien avec les communes concernées. La procédure de création de la ZAP nous oblige à interroger nos partenaires associés, tout d'abord la Chambre Interdépartementale d'Agriculture, la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA), l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), puisque nous sommes sur un territoire Comté et Morbier sur GBM. Nous présenterons également ce projet en CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers), ce qui n'est pas obligatoire, mais à titre d'information et pour associer l'ensemble des partenaires agricoles. Ensuite, une enquête sera menée par le préfet à l'automne au vu de tous les avis demandés et des délibérations préalables dans les deux communes vers le mois de juin. Voilà pour le déroulé de l'enquête publique.

Ce périmètre des ZAP sera ensuite annexé au PLU (Plan Local d'Urbanisme) des communes concernées. Nous souhaitons évidemment que ces deux exemples, que vous regarderez, puissent servir de signal à l'ensemble des communes de Grand Besançon pour faire de même dans le futur et initier des demandes de ZAP. Vous avez le détail de trois sites sous forme cartographique. Nous vous rappelons l'intérêt agronomique de chacune de ces zones. Vous avez pu voir que ces zones avaient un passé maraîcher ou une pratique de grandes cultures pour Cussey-sur-l'Ognon. Les surfaces concernées par ce site sont de 95 ha pour Cussey-sur-l'Ognon et de 71 ha pour la ville de Besançon. Un rappel du calendrier prévisionnel vous est donné dans votre délibération. Après cette soirée où il pourrait y avoir engagement, le préfet sera interrogé. Les parties concernées seront invitées à donner leur avis. Nous essayons d'avoir une clôture du dossier de ZAP en juin. Les délibérations des communes concernées se feront également en juin. Le préfet pourra engager l'enquête publique à l'automne 2024 pour aller vers une issue de ce dossier vers fin 2024 si toutes les procédures fonctionnent normalement. L'arrêté préfectoral est prévu pour début 2025. Voilà pour cette présentation de ZAP. Bien entendu, je peux répondre à vos questions.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

M. FAGAUT.- Merci de cette présentation. C'est vrai qu'à la lecture de ce rapport, cela a attiré vraiment mon attention pour différents sujets. Nous avons eu un débat ici, au sein de Grand Besançon Métropole autour des zones d'activités. Lors de l'avant dernier Conseil (j'étais absent au dernier), nous avons abordé le sujet concernant la zone d'activités de Marchaux-Chaufontaine. Nous savons que sur le secteur de Saint-Vit, cela a parfois du mal à se lancer. En tout cas, il y a quelques éléments bloquants sur ce secteur de Saint-Vit. Nous nous rappelons du débat que nous avons eu ici concernant les fameux 4 ha sur la zone de Pirey. Je me dis que ce rapport n'est peut-être pas forcément si anodin que cela. Nous sommes d'accord sur le fait qu'il faille protéger nos terres agricoles et les meilleures. Il n'y a pas de débat là-dessus. Je pense que nous le partageons. Mais lorsque j'ai regardé les cartes, il y a la zone des Vallières. Ce sont 67 ha qui vont du terrain de baseball jusqu'au pont de Beure en englobant tout le secteur du Rosemont et quasiment des deux côtés de la RN57.

Aujourd'hui, nous ne savons pas quelle sera l'emprise foncière des travaux qui seront menés sur la RN57. Devons-nous y voir quelque chose de pernicieux dans tout cela ? Je n'en sais rien, je ne sais pas, mais j'attire quand même l'attention, parce que si demain les travaux menés sur la RN57 devaient aller un peu plus largement que ce qui est prévu sur la carte, cela poserait problème. Le dossier nous ayant été remis il y a 48 h à cause d'une anomalie dans le premier dossier envoyé, nous avons pu reprendre les éléments. Cela m'inquiète. Je voudrais donc avoir des précisions sur ce qui est pensé à cet endroit, parce que sur certains secteurs, nous sommes en bordure de la RN57. J'aimerais que vous puissiez m'apporter des précisions plus larges notamment sur le secteur des Vallières.

Mme PRESSE.- Sur le secteur des Vallières, l'emprise concerne uniquement des zones classées A et N qui sont des terres historiquement maraîchères. Sur ce secteur des Vallières/Port Douvot, nous indiquons dans le rapport un optimum de 30 maraîchers, mais nous en avons eu jusqu'à 74 sur cette zone. Bien évidemment, nous avons fait attention à être hors emprise de la RN57. Nous n'avons pas voulu aller sur tous les sujets d'urbanisation que nous avons actuellement, futurs ou évoqués. Nous

sommes bien restés sur quelque chose d'assez consensuel sur des zones A et N et hors emprise de tous projets urbanistiques, voire sportifs. Cela a même réduit des zones qui auraient pourtant eu un intérêt à être considérées dans la ZAP. Sur Port Douvot, vous avez une petite zone, dont la Ville est entièrement propriétaire des terrains. Sur les Vaîtes, vous avez une zone qui longe la ZAC, qui permet de conforter et de montrer notre volonté d'aller sur une politique agricole. Si des terrains de la ZAC avaient vocation à rester en zone naturelle ou avec des projets, par exemple la mise en place d'une ferme urbaine, nous pouvons évidemment les inclure dans la ZAP, mais vous remarquerez que globalement, cela longe la zone de ZAC. Voilà pour ces projets et je pense que vous n'avez pas d'inquiétude sur Cussey-sur-l'Ognon.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LIME.- C'est un dossier que je n'avais pas vu, mais ayant échangé avec Françoise PRESSE, je suis rassuré. J'avais quelques craintes, parce qu'autour de Port Douvot, depuis 20 ou 30 ans, on cherche à acquérir tous les terrains. Ce sont ceux que l'on pourra remettre à disposition pour des exploitations agricoles, parce que c'est la seule capacité que nous pourrions avoir un jour si nous étions obligés d'étendre nos stations. Cela étant, il faut faire très attention, surtout au bail, mais tu m'as rassuré sur le sujet. Cela étant, c'était quand même un élément d'attention que je n'avais pas vu dans le cadre des rapports. Cela avait été présenté en bureau, mais je n'étais pas intervenu. Je tenais à m'en excuser, mais j'ai été rassuré depuis.

Mme PRESSE.- Nous indiquons dans ce rapport que deux maraîchers qui sortent de notre pépinière maraîchère voudraient s'installer sur quelques parcelles aux Vallières. C'est une démarche en cours et c'est tant mieux, puisqu'en même temps que nous allons sur une ZAP, des maraîchers s'installent. Sur Port Douvot, c'est différent. Des maraîchers se trouvent en test actuellement sur la pépinière. Ils auraient le projet de conventionner dans un an avec la Ville pour qu'elle mette à disposition des terres. N'aie pas d'inquiétude, Christophe. Nous ne vendrons pas nos terrains. Ce partenariat se fera avec des maraîchers pour qu'ils produisent des cultures légumières à cet endroit, ce qui est tout à fait possible. Je pousse évidemment à ce que nous installions le plus possible de maraîchers sur le territoire de l'agglomération. Ce sont quelques exemples sur la Ville de Besançon, mais j'ai bien en tête la politique du Grand Besançon.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MÉNESTRIER.- Bonsoir Madame la Présidente. Bonsoir à tous. Je me permets d'intervenir, mais je ne sais pas si je peux ou si je suis en conflit d'intérêts. Nous avons une réflexion il y a déjà plusieurs années sur cette ZAP, puisque nous avons commencé à réfléchir lorsque nous avons travaillé notre PLU. C'était en 2009. Ce projet de ZAP avait été présenté sur notre PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) en réunion publique. C'est une histoire de longue haleine et aujourd'hui, je pense qu'il y a très peu de soucis pour aller au bout de cette étude. Pour nous, l'idée était vraiment de protéger cette zone, cette plaine agricole à valeur agronomique importante. Il y avait quelques projets d'urbanisation, mais ils étaient plutôt commerciaux ou industriels. C'était aussi pour essayer de défendre notre territoire, étant donné que nous avons deux exploitations importantes avec des jeunes installés. C'était vraiment dans le but de pérenniser et donner de l'avenir à ces exploitations. Je pense que le timing sera serré, mais il pourra être tenu. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup de ce témoignage qui montre que l'on ne peut pas rester sans un minimum de cohérence. On sait d'ailleurs combien l'économie agricole est essentielle aussi sur ce territoire. Très longtemps, on a regardé l'économie de ce territoire sans regarder ni la forêt ni l'agriculture, entre autres. La crise agricole que nous venons de traverser montre que ces terres agricoles sont extrêmement précieuses. Elles pourront permettre un avenir certain si nous nous attelons les uns les autres à en faire protection. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. BAILLY.- Merci, Madame la Présidente. Je voudrais juste intervenir brièvement pour faire part d'un point de vigilance concernant les propriétaires qui seront consultés dans la démarche. La mise en place d'une ZAD (Zone d'Aménagement Différé) n'ouvre pas droit à une indemnisation des propriétaires concernés, par exemple un droit de délaissement, comme on peut les trouver dans d'autres dispositifs. Les propriétaires ont-ils été consultés avant le lancement ? Lorsqu'ils le seront après, comme indiqué dans le rapport, je pense que vous ferez certainement face à une certaine levée de boucliers par rapport à cela.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Petit détail : nous n'avons pas installé de ZAD aux Vallières, mais je retiens l'idée pour plus tard.

M. BAILLY.- C'est un lapsus et l'habitude avec Besançon.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Exactement. Je constate que c'est une belle suggestion. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. LAROPPE.- Comme évoqué à très juste titre par Françoise PRESSE, mais je la laisserai compléter, étant donné que c'est un zonage dans les PLU, donc dans le PLU de Cussey-sur-l'Ognon ou dans celui de Besançon, Monsieur BAILLY, ce sont des zonages A et N. Par conséquent, il n'y a pas de changement de zonage. En termes de valorisation pour les personnes, il n'y a pas de changement de valorisation, ce qui n'impacte pas le fait financier pour les personnes. S'agissant de la consultation, je laisserai répondre Madame PRESSE qui suit le dossier. Je voulais ajouter un autre élément sur ce sujet. Comme expliqué pendant la présentation, ce document vient en annexe du PLU. Cela n'a donc pas d'impact sur ce point. Vous pouvez être rassuré si vous connaissez des personnes concernées.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je connais une partie des personnes concernées, parce que j'avais eu l'occasion d'en discuter avec un certain nombre, mais il y a quelques années. Elles avaient surtout l'espoir que tout ce secteur devienne Au. En fait, le statut est A et N. Je tiens aussi à rassurer tout le monde. Lorsque l'on pose une ZAP, cela passe par un arrêté préfectoral. Je pense que nous avons eu la preuve que nous avons un préfet qui sait de quoi il parle. Il serait un peu incohérent qu'il propose un arrêté sur un projet que l'État porte lui-même avec la RN57. Une chose est certaine. Tout cela étant sous le contrôle de l'État, la cohérence est bien maintenue, même si, comme le dit Françoise PRESSE, nous avons fait attention à ces enjeux importants.

Françoise, souhaitez-tu apporter d'autres éléments ?

Mme PRESSE.- Aurélien LAROPPE a répondu sur les grands principes. Vous entendrez à nouveau parler de ce sujet, puisque vous avez vu que cette procédure va nous mener jusqu'à la fin de l'année. Vous en entendrez parler dans les communes concernées. Nous reviendrons vers vous après juin, lorsque les choses auront avancé dans chacune des communes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FAGAUT.- Je voulais remercier Madame PRESSE, parce qu'à la base, nous n'étions pas forcément partis pour valider à cause de cette inquiétude. Vous nous avez rassurés quant à cette emprise foncière sur le secteur des Vallières. Je ne peux pas en dire autant, Madame VIGNOT, Madame la Présidente, lorsque vous parlez du lapsus de Monsieur BAILLY et que vous dites que c'est une idée à retenir pour la suite. Concernant la ZAD sur le secteur des Vallières, on ne peut pas dire que vous m'ayez rassuré sur le sujet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous avez un sens de l'humour extrêmement réduit ! Je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci pour cette ZAP.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le principe de la mise en place d'une Zone Agricole Protégée, constituée de trois secteurs, deux sur Besançon et un sur Cussey-sur-l'Ognon,**
- **autorise Madame la Présidente à solliciter le Préfet, après accord des communes intéressées, pour la mise en œuvre de ce projet de ZAP,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la procédure de mise œuvre de la ZAP.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

20. Réseau de chaleur OUEST - Autorisation de signature des marchés de travaux pour la réalisation d'une extension du réseau de chaleur OUEST – tranche 2

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je cède la parole à Anthony NAPPEZ pour la présentation orale.

M. NAPPEZ.- Merci, Madame la Présidente. Le 31 mars 2022, nous validons ici le plan d'actions du schéma directeur des réseaux de chaleur de Grand Besançon Métropole. Le 11 mai 2022, nous validons la tranche 1 des extensions mises en œuvre actuellement sur plusieurs fronts et dont j'ai été une des victimes ce soir en me rendant à la CCI. Je parle donc en connaissance de cause. J'en profite pour faire un petit point sur ces travaux qui avancent à un bon rythme malgré tout et qui ne dureront pas éternellement pour cette tranche. Le fonçage sous la RN57 est en cours au niveau d'Easydis juste avant Micropolis pour aller, dans la foulée, raccorder les tours de l'Amitié et pour les mettre en service pour l'hiver prochain. Les travaux de la rue Clemenceau, à partir du Centre Technique Municipal, dans le sens de la descente, et sur l'autre front, à partir du lycée Jules Haag dans le sens de la montée avancent bien aussi, puisqu'ils arrivent au niveau de la rue Pergaud et les travaux rue du Polygone ont commencé la semaine dernière. Cette tranche 1 représentait 12 M€, pour mémoire.

Nous sommes sollicités aujourd'hui pour valider la tranche 2 de ces travaux qui démarreront du futur quartier Grette/Brûlard pour descendre la rue Plançon et aller raccorder La City en premier lieu, avec un retour ensuite le long du quai Bugnet en direction du pont Charles de Gaulle qui servira au passage du Doubs, les tuyaux passant sous le pont pour aller en direction de la Gare d'Eau. L'idée est de traverser la Gare d'Eau pour aller raccorder le centre-ville. Les échanges entre les services de Grand Besançon Métropole et du Département sont en cours depuis plusieurs mois. Le passage est techniquement possible. La démarche officielle sera engagée auprès de la présidente du Département une fois la délibération prise, même si des positions de principe ont déjà été données par le passé, bien évidemment. Cette tranche 2 permettra les raccordements non négligeables de l'Hôtel du Département, de la Police Nationale, du Centre des Impôts, de la Préfecture, du lycée Pasteur, des bâtiments de la mairie de Besançon, de l'Arsenal et arrivera sur le site Saint-Jacques pour le futur quartier Saint-Jacques, et entre autres la Grande Bibliothèque.

Ces raccordements structurants sont portés par GBM via le budget annexe du Chauffage Urbain. Le futur délégataire se chargera de raccorder tous les autres bâtiments sur les tracés, tous les futurs abonnés potentiels dans les prochaines années. Ce sont les extensions stratégiques pour de nombreux bâtiments publics en centre-ville, pour des bâtiments avec de grosses consommations, classés en site historique et qui ne pourront pas bénéficier de rénovation énergétique performante. Pour cette seconde tranche, ce sont 10 000 MWh de gaz fossile substitués et a minima 2 000 t de CO₂ évitées chaque année. Le budget prévisionnel est de 9,5 M€ supporté notamment par le budget annexe du Chauffage Urbain, 500 000 € sont supportés par le budget de la Direction Eau et Assainissement qui profite de ces travaux pour faire du renouvellement de canalisation tout au long des tracés lorsque l'opportunité se présente. Le lancement de la consultation des entreprises se fera à partir de novembre si la délibération est prise. Je reste ouvert si vous avez besoin de précisions supplémentaires.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, merci pour ce réseau de chaleur. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Fort bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Mme la Présidente à signer les marchés de travaux de la tranche n° 2 (lot 1) avec les entreprises qui seront retenues à l'issue de la consultation,
- autorise Mme la Président à solliciter les subventions publiques pour ces opérations, et à signer les éventuelles conventions afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

21. Fonds « Climat » - Attribution de fonds de concours à la commune d'Avanne-Aveney

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du projet de la commune d'Avanne-Aveney ;
- se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours de 14 990 € dans le cadre de l'axe 3 pour le projet de rénovation énergétique d'un logement communal ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

22. Partenariat avec l'association de préfiguration du réseau des tiers lieux en Bourgogne-Franche-Comté dite « Tiers-Lieux BFC » - Signature d'une convention

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires, des oppositions ou des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'association Tiers-Lieux BFC d'un montant de 25 000 €,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

23. Autorisation de signature – Adaptation du tour en fosse au centre de maintenance Tramway

M. GUYEN.- Avant la présentation des sujets de mobilités, j'avais un petit mot à dire. Le rapport d'activités 2023 du Département des Mobilités vous a été remis sur table. Je rappelle que le Département des Mobilités a été créé à Grand Besançon Métropole. Sa vocation est de proposer et de mettre en œuvre des décisions des élus sur l'ensemble des questions de mobilité de Grand Besançon. Il s'agit de définir les politiques et les schémas de mobilité, de circulation, de stationnement, des travaux d'entretien, d'ouvrages d'art et la requalification ou création des infrastructures. Je ne vais pas vous lire tout le rapport. Vous le lirez.

Je voudrais simplement rappeler qu'au Département des Mobilités, ce sont 246 agents, 3 Directions (Voirie, Transport, Gestion et Développement des Infrastructures) et 2 services transversaux, tout cela pour gérer 1 200 km de voirie, 35 000 points lumineux, 190 carrefours, 195 ouvrages d'art, 22 600 places de stationnement, dont 20 600 gratuites, 4 200 places de stationnement payantes, 160 km de voie partagée en zone 30 ou zone de rencontre, 2 300 arceaux vélos, 4 boxes vélos sécurisés de 20 places, 90 km de voie cyclable sécurisée et 69 km de voie cyclable réservée sur voirie.

Je voulais simplement souligner – et vous lirez le reste ensuite – que dans le cadre de ce Département des Mobilités, nous avons des animations mobilités, notamment sur le challenge régional de la mobilité et le guide des mobilités, la réalisation d'un escalier rue Thomas Edison. Pour les personnels, c'est une réunion annuelle pour que les équipes se rencontrent, discutent entre elles des différents travaux réalisés et présentés par des agents. Je trouve que c'est une bonne initiative que de faire ces rencontres entre services. Pour le reste, je vous laisse la lecture.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente ou son représentant à signer le marché d'adaptation de l'installation du tour en fosse avec la société DANOBAT pour un montant de 350 468 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

24. Fourniture, pose et dépose de signalisation directionnelle cyclable Autorisation de signature de l'accord-cadre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec les attributaires retenus par la commission d'appel d'offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

25. Enfouissement de réseaux de distribution publique d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de génie civil de télécommunications – rue de Bellevue à Châtillon-le-Duc

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;
- se prononce favorablement sur ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;
- autorise madame la Présidente ou son représentant :
 - o à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe au rapport ;
 - o à signer la convention financière jointe au rapport, relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
 - o à signer avec Orange les conventions nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

26. Enfouissement de réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications rue de Dole à Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien. Tout le monde est d'accord pour faire de l'enfouissement rue de Dole.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité,
- se prononce favorablement sur ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis dans le rapport,
- autorise madame la Présidente ou son représentant :
 - o à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe au rapport,
 - o à signer la convention financière jointe au rapport relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle,
 - o à signer avec Orange les conventions nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

27. Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications rue de la Gare à Roche-lez-Beaupré

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;
- se prononce favorablement sur ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;
- autorise madame la Présidente ou son représentant :
 - o à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe au rapport ;
 - o à signer la convention financière jointe au rapport, relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
 - o à signer avec Orange les conventions nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

28. Festival Outdoor Grandes Heures Natures – Edition 2024 programmation et budgets prévisionnels

Une vidéo est projetée en séance.

M. BOUSSO.- Comme nous arrivons en fin de Conseil, je vous propose une vidéo pour illustrer l'édition 2024 sur laquelle j'amènerai un propos. Dans cette vidéo, nous présentons les différentes activités de cette édition 2024 marquée sous le sceau de l'ambition. Le taux d'inscription est important. En effet, le festival enregistre un mois d'avance sur les inscriptions par rapport à l'année dernière qui était déjà un record avec près de 2 200 sportifs inscrits. Nous voyons les images de l'Ekiden qui a déjà passé la barre des 100 sportifs. Il y a un fort engouement de la part des entreprises qui inscrivent de nombreuses équipes au sein de leurs collaborateurs. Le mouvement va se poursuivre jusqu'à l'arrivée du festival.

Les Raids X'Périences représentent une épreuve qui fait territoire. En effet, ils partiront de Geneuille cette année. Je remercie la commune de Geneuille toujours très active avec le festival Grandes Heures Nature. Les Raids X'Périences utiliseront par ailleurs l'équipement de La Rhodiacéta pour permettre une halte kayak, embarquements et débarquements, et également une halte vélo. Ils promettent encore de belles images.

Le Raid Kids est une épreuve à souligner, puisqu'elle est quasiment complète. Il y a trois créneaux sur le samedi et le dimanche. Il n'y a quasiment plus de places et ces Raids Kids représentent plus de 300 personnes qui se sont déjà inscrites, en comptant les adultes et les enfants, preuve qu'il y a un grand engouement de ce côté-là.

Pour la Paddle Race, nous avons écrit à l'époque à la Fédération Française de Surf pour labelliser « open de France » cette épreuve, ce qui a été accepté. Merci beaucoup à la Fédération Française de Surf pour la confiance.

Pour l'Open d'Escalade, on ne pouvait pas ne pas réimplanter les blocs cette année en cette année olympique. L'escalade sera à l'honneur le samedi qui se clôturera par un show. Les blocs resteront jusqu'au passage de la flamme olympique.

La Rando Gourmande rencontre également un gros succès en termes d'inscriptions, puisque nous sommes déjà à plus de 60 personnes inscrites, soit un tiers de la capacité totale. Cette randonnée passera par les communes de Larnod et de Beure. Là aussi, nous faisons territoire et il y a un bel engouement autour de cette activité.

Il y a la Rando Kayak, parce que Grandes Heures Nature, c'est aussi sur l'eau. C'est une activité de loisir non chronométrée, très appréciée. Elle permet en plus à la mi-juin d'avoir une activité assez rafraîchissante, surtout lorsqu'il fait chaud. Elle rencontre là aussi un grand engouement.

Vous avez ensuite le Village Animation, on ne change pas une équipe qui gagne. Chamars est très appréciée. Nous retournons à Chamars. Le festival sera encore un peu plus grand. Quasiment tout le

parc sera utilisé et il se passera plein de choses, des shows, des spectacles le samedi. Nous venons ainsi encore renforcer l'offre culturelle, puisque nous proposerons en plus d'une activité visuelle et sonore, un concert de ska du groupe Jim Murple Mémorial pour finir la soirée du samedi.

Je précise aussi que, année olympique oblige, le vendredi soir, nous présenterons les paratriathlètes qui concourront le lendemain à une épreuve qualificative des JO sur la base d'Osselle. Cette présentation sera d'ailleurs accompagnée de la structure LSF, donc une présentation en langue des signes, comme nous l'avons fait en début de Conseil Communautaire.

Enfin, le VTT et le VTTAE seront à l'honneur cette année. Une nouvelle randonnée est prévue le dimanche.

Par ailleurs, la journée du vendredi sera dédiée aux scolaires. Ce seront près de 26 classes de l'agglomération, soit près de 650 élèves. L'année dernière, ils avaient découvert le festival en avant-première. En commission, nous avons promis d'avertir les maires au moment du lancement des inscriptions pour la découverte du festival, histoire que les maires puissent faire le lien avec les écoles. Sur place, nous attendons de nombreux élèves de Grand Besançon Métropole pour découvrir le festival le vendredi.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup de cette très belle présentation. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la programmation prévisionnelle de l'édition 2024 du Festival Outdoor Grandes Heures Nature,
- se prononce favorablement sur le budget prévisionnel de l'édition 2024 pour les parties dépenses et recettes,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions de coorganisation et de partenariats à intervenir dans le cadre de la prochaine édition du Festival Outdoor Grandes Heures Nature et à encaisser les recettes afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

29. CRR – Vote des tarifs liés aux dépenses du Conservatoire dans le cadre de ses activités culturelles et pédagogiques

M. Anthony POULIN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les conditions de rémunération des intervenants pour les activités culturelles et pédagogiques du Conservatoire à Rayonnement Régional de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

30. CRR - Demande de renouvellement d'agrément pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique

M. Anthony POULIN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la demande de renouvellement d'agrément pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

31. Mise en place de l'automatisation du prêt en bibliothèques et équipement en radio-identification (RFID) Réajustement de la demande de subvention FEDER

M. ORY.- C'est uniquement le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) qui a été réajusté pour Grand Besançon Métropole et qui passe, je crois, à 280 000 €. Il s'agit simplement de prendre acte du fait que le FEDER a été réaugmenté pour notre collectivité. Ce sont 180 588,56 € de FEDER pour cette opération.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le projet et le plan de financement actualisé qui sont présentés ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
 - signer la convention inter-partenariale avec la Ville de Besançon,
 - solliciter la subvention auprès de l'Union Européenne au nom et pour le compte des deux partenaires et signer la convention de financement à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

32. Fonds d'aides aux écoles de musique : Attribution des subventions 2024, supérieures à 23 000 €

M. Hasni ALEM (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

M. ORY.- Ce rapport est déjà très complet et je répondrai aux questions éventuelles. Souvent, on nous demande comment les subventions sont attribuées. Concernant les écoles de musique, il existe des critères. Un mode de calcul détermine le montant de subventions des 11 écoles de musique, qu'elles soient locales, structurantes ou pôles d'enseignement. Il y a deux critères identiques : le projet pédagogique d'enseignement collectif et les professeurs de musique qui doivent être salariés de l'association.

Pour une école de musique locale, rentrent en jeu le nombre d'élèves (entre 50 et 89), un minimum de 3 disciplines enseignées, la masse salariale annuelle multipliée par 4 %, plus un forfait rayonnement de 1 000 €.

Pour une école structurante, le nombre d'élèves doit se situer entre 90 et 249, un minimum de 10 disciplines enseignées, la masse salariale annuelle multipliée par 15 % et un forfait rayonnement de 4 000 €.

Pour une école dite « pôle d'enseignement » (au nombre de 5), je vous rappelle que pour 2024/2025, il y aura deux nouveaux pôles d'enseignement musical qui seront Saint-Vit et le « pôle Nord » constitué des communes des Auxons, Geneuille et Devecey. Pour ce pôle d'enseignement, le minimum est de 250 élèves, un minimum de 10 disciplines enseignées, la masse salariale multipliée par 25 % et un forfait de 10 000 €.

Une autre petite information. Le budget réalisé par les 11 écoles de musique pour 2024 s'élève à 1 824 000 €. Le montant global des subventions s'élève à 1 174 320 €, soit 64,38 %, hors mise à disposition des locaux, logistique par certaines communes ou certains syndicats.

Le dernier point que je voudrais souligner concerne la bonne santé des écoles de musique, puisqu'après la baisse du nombre des élèves due au Covid entre 2022 et 2023, nous retrouvons un nombre d'élèves en 2024 de 2 200 élèves, nombre supérieur à 2021.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup à vous. C'est parfait. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le prolongement des modalités de soutien du fonds d'aide aux écoles de musique conformément à la délibération du 27 juin 2019 jusqu'au 31/12/2024 ;
- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de six soldes de subventions d'un montant total de 275 166 € accordées aux écoles de musique associatives dites Structurantes et dites Pôles d'enseignement musical, dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2024 :
 - 25 071 € à l'école de musique du Val Saint-Vitois,
 - 50 475 € à la MJC Palente Orchamps,
 - 62 767 € à AMUSO,
 - 50 477 € au CAEM,
 - 35 718 € à l'Ecole de musique du Plateau,
 - 50 658 € à l'EMICA.
- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'école de musique du Plateau pour l'organisation de l'évènement Festi'Jeunes ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annuelle 2024 avec l'école de musique du Val Saint-Vitois,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les 5 avenants aux conventions financières signées avec la MJC Palente Orchamps, AMUSO, le CAEM, l'Ecole de musique du Plateau, et l'EMICA.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

33. Motion pour le respect et la défense de nos valeurs républicaines

Mme LA PRÉSIDENTE.- La parole est maintenant à Gabriel BAULIEU.

M. BAULIEU.- En cette fin de séance, nous souhaitons vous proposer une expression collective de rejet à l'égard de pratiques qui ont tendance à se multiplier sur le territoire. Je fais directement référence à ce qui s'est passé sur le terrain du carnaval de Besançon dimanche dernier. Vous en avez eu largement des échos dans la presse. Ceux qui pratiquent les réseaux sociaux ont pu en être abreuvés. Cela fait partie des choses qui suscitent de tous les républicains des rejets catégoriques. Cela fait partie de cette batterie de comportements insupportables. Nous souhaitons vous proposer — je pense que chacun d'entre vous l'a reçue — une motion intitulée « motion pour le respect et la défense de nos valeurs républicaines ». C'est ce qui nous rassemble, ce à quoi nous devons nous raccrocher les uns les autres et ce que nous devons essayer de défendre sans cesse. Je vous lis le texte.

« Fidèles aux valeurs humanistes, les élus du Conseil Communautaire de grand Besançon Métropole mobilisés contre les messages de haine.

Ce dimanche 7 avril à Besançon, des pancartes ont été brandies, associant migrants et violeurs. Une banderole a également été affichée Grande Rue, avec des messages haineux incitant à la haine raciale que nous, élus du Grand Besançon, dénonçons avec la plus grande fermeté. Dans un contexte de multiplication des actes de violence et de banalisation des idées xénophobes qui, par le passé, ont conduit aux pires épisodes de notre Histoire, l'ensemble des élus du Grand Besançon attachés aux valeurs républicaines dénoncent d'une même voix ces messages délétères et la propagation des idées extrémistes. Aucune banalisation ne peut être tolérée. Le poison de la haine de l'autre, de la stigmatisation et du racisme ne s'installera pas dans notre territoire dont l'histoire est profondément humaniste. Fidèles à nos valeurs, Liberté, Égalité, Fraternité, les élus de Grand Besançon Métropole demandent la vigilance et la détermination de tous à condamner de tels actes répréhensibles. »

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte la motion pour le respect et la défense de nos valeurs républicaines.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

La séance est levée et le buffet est ouvert.

La séance est levée à 20 h 58.

La secrétaire de séance,



Mme Françoise PRESSE
Conseillère Communautaire Déléguée

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon